II. Compositio regni (VII-XII). - 2° (c). Nomina signatorum (X).

πατομών ήμων, είς καιρούς από χρόνων, ένιαυτον κατ' ένιαυτον, έκκαυσαι έπὶ τὸ θυσιαστήριον πυρίου θεού ήμων, ώς γέγραπται έν τιο νόμιο, 35 και ένέγκαι τα πρωτογεννήματα της γης ήμων, και πρωτογεννήματα καφπού παντός ξύλου ἐπαυτόν zať čriavrôv sie olkov zvolov, 36 zal tá πρωτότοκα νίων ήμων και κτηνών ήμων, ώς γέγραπται εν τώ νόμω, και τὰ ποωτότοκα των βοών ήμων και ποιμνίων ήμων ενέγκαι είς οίχον θεού ήμων, τοῖς ἱερεύσι τοῖς λειτουογούσιν έν οίκω θεοί ήμων. 37 Καὶ την απαργήν σίτων ήμων και τον καρπόν παντός ξύλου, οίνου, καὶ έλαίου, οίσομεν τοῖς ἱεοεῦσιν εἰς τὸ γαζοφυλάκιον οἴκου τοῦ θεού, καὶ δεκάτην γης ημών τοῖς Λενίτας. καὶ αὐτοὶ οἱ Λενῖται δεκατοῦντες ἐν πάσαις πόλεσι δουλείας ήμων. 38 Καὶ έσται δ ίερεύς νίος 'Ααρών μετά τοῦ Λενίτον εν τῆ δεκάτη του Λευίτου, καὶ οἱ Λευίται ἀνοίσουσι την δεκάτην της δεκάδος είς οίκον θεού ήμων, είς τὰ γαζοφυλάκια είς οἶκον τοῦ θεοῦ. 39 Ότι είς τους θησανφούς είςοισουσιν οί νίοὶ Ίσραήλ καὶ οἱ νίοὶ τοῦ Δενὶ τὰς ἀπαρyas tov oltov, zal tov olvov, zal tov Balov. καὶ ἐκεῖ σκεύη τὰ ἄγια, καὶ οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ λειτουργοί καὶ οἱ πυλωροὶ καὶ οἱ ἄδοντες, καὶ οὖκ ἐγκαταλείψομεν τὸν οἶκον τοῦ θεοῦ THEOV.

XI. Καὶ ἐχάθισαν οἱ ἄργοντες τοῦ λαοῦ εν Τερουσαλήμι καὶ οἱ κατάλοιποι τοῦ λαοῦ έβάλοσαν κλήφους ένέγκαι ένα άπὸ τών δέκα καθίσαι εν Ίερουσαλήμ πόλει τη άγία, καὶ εννέα μέρη εν ταις πόλεσι. 2 Καὶ εὐλόγησεν ό λαός τους πάντας ἄνδρας τους έχουσιαζομένους καθίσαι εν Ιερουσαλήμ.

34. Β1* ἀπό...: περί το θυσ. τοῦ θ. ημ. ώς γέγρ. èr βιβλίω. 35. AB'N: (bis) πρωτογενήμ. B'* κυeiov. 36. A¹: (bis) προτότοκα... ποιμημίων. Β^{1*} (a. βοών) τών. 37. Α^{1*} γαζοφ. — γῆς. ΕΓΝ: δεκάras. A'N: dulias. 38. B'N" vids. F; nera vor Aeviτών... τών Λευιτών (Χ: τθς Λευίτας). Α: δεκ. της δεκάτης. F: els γαζοφυλάκιου. N (sec. m.): (pro alt. | (pro λαός) θεός.

אלהינו לביתיאבתינו לעתים מזמנים שנה בשנה לבער על־מופה יהוה אלהינו פַפַּתוֹב פַתוֹרָה: וּלַהבִיא אתיבפורי אדמתנו ובפורי פליפרי כליפץ שנה בשנה לבית יהוח: ונואת־בְּלֹרָוֹת בָּנִינוֹ וּבְהֶנִוֹתְנוֹ כַּבְּוֹתוֹ בתורה ואת־בְּכוֹרִי בְקַרִינוּ וְצִאֹנִינוּ לחביא לבית אלחיני לפחנים ראשית עריסתינו ותרומתינו ופרי מהמעשורים בכל עבי עבדתני: והוה הפהן בו־אברו עם־הלוים בעשר הלוים והלוום נעלו את־מעשר המעשר לבית אלהיני אל-הלשכות מ לבית האוצר: פי אל-הלשכות יביאר בני־ושראל וכני חלוי אתד הרומת הַנְּגָן הַתִּירוֹשׁ וְהַנָּצְהַרְ וְשָׁםֹ בְּבֵי הַמְּקְרָשׁ וְהַבְּהַנִים הַמְשֶׁרְתִים והשוערים והמשררים ולא נעוב אתרבית אלהינה:

וא נישבו שבייתעם בירושלם ושאר XI. העם הפילו גורלות להביא אחד מורתעשורה לשבת בירושלם עיר יוַבֶּרְכָּוּ מַשֶּׁע הַיָּדָוֹת בֶּעְרִים: נַיְבֶּרְכָּוּ העם לכל האנשים הפיתנהבים לשבת

ע. 38. בנ"א בדגש

3ευ) θησαυρύ. 39. Α* (p. iερείς) καί... ; οίκον κυρίου θεού. - 1. Λ: Εβαλον (B1N: Ελάβοσαν). 2 N:

trant in domo Dei nostri : 37 et pri- 12, 44. mitias cibórum nostrórum, et libá-2 Par a minum nostrórum, et poma omnis Num. 18, 21. ligni, vindémiæ quoque et ólei, afferémus sacerdótibus ad gazophylacium Dei nostri, et décimam partem terræ nostræ Levitis. Ipsi Levitæ décimas accipient ex Levids ómnibus civitátibus óperum nostró-

rum. 28 Erit autem sacérdos fílius Aaron cum Levitis in décimis Levitárum, et Levitæ ófferent décimam partem décime sue in domo Dei Num. 18, 36nostri, ad gazophylacium in domum thesaúri. 39 Ad gazophylácium enim deportabunt filii Israel, et filii Levi, primitias fruménti, vini, et ólei : et 2 Mair. 13, 9. bi erunt vasa sanctificata, et sa-1 Pst. 22, 19. cerdótes, et cantóres, et janitóres, et ministri, et non dimittémus domum Dei nostri.

domos patrum nostrórum, per tém-

pora, a tempóribus anni usque ad

Dómini Dei nostri, sicut scriptum Primitte est in lege Môysi: 35 et ut afferré-sacerdois

mus primogénita terræ nostræ, et

nostrórum, et pécorum nostrórum,

sicut scriptum est in lege, et pri-

mitiva boum nostrórum, et óvium

nostrárum, ut offerréntur in domo

annum : ut ardérent super altare Ler. 8, 12.

primitiva universi fructus omnis 2 Esdr. 12,44.

ligni, ab anno in annum, in domo Best. 28, 19.

Dei nostri, sacerdotibus qui minis-Num. 15, 20.

XI. Habitavérunt autem prín- 3 cipes pópuli in Jerúsalem : réliqua pars popuvero plebs misit sortem, ut tollerent unam partem de decem, qui habitatúri essent in Jerúsalem civitáte # Balr. 7. 6. sancta, novem vero partes in civitátibus. 2 Benedíxit autem pópulus 2 Esdr. 11, 18. omnibus viris qui se sponte obtú- 18. 48, 2. lerant ut habitarent in Jerusalem.

II. Organisation (VII-XII). - 2° (c). Noms des signataires (X). Dieu, selon les maisons de nos pères. à des temps marqués, depuis les temps d'une année jusqu'à une autre année, afin qu'ils brûlassent sur l'autel du Seigneur comme il est écrit dans la loi de Moise. 35 Nous promimes aussi et nous jurámes que nous apporterions les prémices de notre terre et les prémices de tous les fruits de tout arbre, Dômini : 36 et primitíva filiórum Ex. 13, 2, 12 d'année en année, dans la maison du Seigneur, 36 et les premiers-nés de nos fils et de nos troupeaux, comme il est écrit dans la loi, et les prémices de nos bœufs et de nos brebis, pour être offerts dans la maison de notre Dieu, aux prêtres qui servent dans la maison de notre Dieu: 37 les prémices aussi de nos aliments et de nos libations, et les fruits de tout arbre, de la vigne aussi bien que de l'olivier, nous les apporterons aux prêtres, pour le trésor de notre Dieu, et la dixième partie de notre terre aux Lévites.

Eux-mêmes, les Lévites recevront de toutes les villes les dîmes de nos travaux. 38 Et le prêtre, fils d'Aaron, sera avec les Lévites dans les dimes des Lévites; et les Lévites offriront la dixième partie de leurs dimes dans la maison de notre Dieu, au lieu où on garde le trésor, dans la maison du trésor. 39 Car c'est au lieu où on garde le trésor que les enfants d'Israël et les enfants de Lévi apporteront les prémices du froment, du vin et de l'huile; et là seront les vases sanctifiés, les prêtres, les chantres, les portiers et les ministres, et nous n'abandonnerons pas la maison de notre Dieu.

XI. Or les princes du peuple habitèrent dans Jérusalem; mais le reste du peuple jeta le sort, afin que l'on prit une partie sur dix, laquelle devait habiter dans Jérusalem, la ville sainte, mais les neuf autres parties dans les autres villes. 2 Et le peuple bénit tous les hommes qui s'étaient spontanément offerts pour habiter dans Jérusalem.

tes recevront, afin d'en prendre la dixième partie pour les prêtres, selon ce qui est prescrit par Moïse (Nombres, xvIII, 26, 27). - Par le lieu où on garde le trésor, lieu que souvent on appelle simplement trésor, on entend des espèces de greniers ou de magasins dans lesquels on rassemblait toutes les choses saintes et toutes celles qui étaient consacrées au service du temple.

^{38. (}H. 39). Dans la maison du trésor. Septante dans la maison de Dieu ».

XI. 1. Dans les autres villes. Hébreu et Septante : dans les villes :.

^{35.} Nous promimes ... et nous jurâmes. Ces deux verbes, exprimés au v. 29 sont sous-entendus ici. Ils ne sauraient dépendre de nous jetames le sort (7.34), parce que l'offrande des prémices dont il s'agit ici était expressément ordonnée par la loi.

^{37.} Les fruits de tout arbre. Voir la figure p. 447. 38. Et le prêtre... c'est-à-dire qu'il y aura toujours un prêtre chargé d'inspecter les dimes que les Lévi-

^{36. (}H. 37). Et de nos brebis. Septante : « et de nos on (H. 51). Le de nos ortes de nos aliments et troupeaux. 37. (H. 38). Les prémices aussi de nos aliments et de nos libations. Septante : « les prémices de nos blés ». — De notre Dieu. Septante : « de la maison

II. Compositio regni (VII-XII). - 3°. Incola Jerusalem (XI).

³ Καὶ οὖτοι οἱ ἄρχοντες τῆς χώρας οἱ ἐχάθασαν ἐν Ἱερονσαλημ καὶ ἐν πόλεσιν Ἰοιόα ἐχάθασαν ἀνηρ ἐν κατασχέσει αὐτοῦ, ἐν πόλεσιν αὐτῶν Ἰσραηλ, οἱ ἰεραῖς καὶ οἰ Ακυται, καὶ οἱ Ναθιναῖοι, καὶ οἱ νἱοὶ δούλουν Σαλομιών.

⁴ καὶ ἐν Ἱερουσαλημ ἐκάθισαν ἀπὸ νίον Ἰουδα, καὶ ἀπὸ νίον Βενταμίν ἀπὸ νίον Ἰουδα, 'Αθαϊα νίος Α΄, τια, νίος Ζαγαρία, νίος Σαμαρία, νίος Σαρατία, νίος Μαλελεήλ: καὶ ἀπὶ τῶν νίων Φαρὲς, ⁵ καὶ Μακσία νίος Βαρούχ, νίος Χαλαζὰ, νίος Οζία, νίος Δόαϊα, νίος Ἰουρίβ, νίος Ζαγαρίου, νίος τοῦ Σηλενι! ⁶ πάντες νίοὶ Φαρὲς οἱ καθήμενοι ἐν Ἱεροναλήμ, τετρακόσιου ἔξηκοντασκτοῦ ἀνόρες δυνάμενος.

⁷ Καὶ οἶτοι viοὶ Βεπαμίν, Σηλώ viὸς Μεσονιλίμ, viὸς Υιοιάλ, viὸς Φασίαι, viὸς Καιλία, νἰὸς Μοιάια, viὸς Μοιάια, νiὸς Μοιάια, νiὸς Μοιάια, νὶὸς Μοιά διαθο αὐτοῦ Γηβὲ, Σηλὶ, ἐντακόσιο εἰκοσιοκτοί. ⁹ Καὶ Ἰωηλ νiὸς Ζεγοὶ ἐπίσακος ἐπ' αὐτούς καὶ Ἰονόα viὸς Ἰσαναὶ ἀπὸ τῆς πόλεως, ἀψίτεορο

3. Bi: babbare drip, B\mathbf{N} and d\mathbf{N} 02. 488. No. mina prr. A. II. 4. A-Bi: 'Abane' (2496 B). Bi: 'Albā. AB\mathbf{N} 03. (Quart. vider) ver. 5. Bi: vi. Xa-lei v. 'Olead, v. Joslei (A': 'Argaic), v. Taqeloj, v. Taqeloj, v. Taqeloj, v. Taqeloj, v. Taqeloj, A. 'Hanvi, 6. Bi: (I. 'Ang.) Z[qer. 7. Bi: 'Angeould, Tadā. B\mathbf{N}: Abana. Bi: 'Aboda v. Marquā, AB\mathbf{N}: Alba]. AB\mathbf{N}: Abana. Bi: 'Aboda v. Marquā, AB\mathbf{N}: Abana. Bi: 'Aboda v. Marquā, AB\mathbf{N}: Abana. Bi: 'Aboda v. Marquā, AB\mathbf{N}: 'Eksted. Bi: Matoould p... (I. Airold) 'Arrolphy, 12. AB\mathbf{N}: Abana. Ab

ואלה ראשי הפדינה אשר נשבר בירושלם ובערי יהודה ישבו איש באחזתו בעריהם ישראל הפחנים הלוים והפתילים ובני עבדי שלמה: ובירישלם ישבו מבני יהודה ומבני מאות ישמנה אנשי־היל: ואלה בני לבית שמנה מאות עשרים ושנים

v. 4. ברגש מ"א

(all.) νέδ. Α: Φασεύρ. Α^{1*} (ull.) νέδε. 43. Α¹Β¹Ν^{*} αβελφοί αὐτό. Α: ²Αμεσαὶ νέδς ²Εσριήλ. Β¹Α¹Ν* νέδ Μεσαφ. νέδ ²Εμμ.

et Iadia, etc. ». 41. Fils d'Achitob, prince de la maison de Dien-Septante : « fils d'Ætoth devant la maison de Dien ».

II. Organisation (VII-XII). - 3º Habitants de Jérusalem (XI).

"Hi sunt itaque príncipes provin- Ex principes, ciæ, qui habitavérunt in Jérusalem, et in civitátibus Juda. Habitávit i Para, a, tantem unusquisque in possessióne sua, in úrbibus suis, Israel, sacer- plate, 5.5 dotes, Levitæ, Nathinaéi, et filii serviram Salomónis.

⁴ Et in Jerúsalem habitavérunt de Judade filis Juda, et de filis Bénjamin:
de filis Juda, Athaias filius Aziam,
fili Zacharíæ, fili Amaríæ, fili Tpa., 4.
Zaphatiæ, fili Maláleel: de filiis
Phares, ³ Maasia filius Baruch,
filius Choihóza, filius Hazia, filius
Adaia, filius Joiarib, filius Zachariæ, filius Silonitis: ⁵ omnes hi filii
Phares, qui habitavérunt in Jerúsalem, quadringénti sexaginta octo
viri fortes.

7 Hi sunt autem filii Bénjamin: de Recisellum filius Mosóllam, filius Joëd, filius Phadaía, filius Colaía, filius I Par. 9, 7. Masía, filius Etheel, filius Isaía, 8 et post eum Gébbai, Séllai, nongénti viginti octo, 9 et Joel filius Zetrir præpósitus eérum, et Judas fi-y Reir. 3, 9. lius Perepósitus eérum, et Judas fi-y Reir. 3, 9. lius Perepósitus eérum, et Judas fi-y Reir. 3, 9. lius Perepósitus eérum, et Judas fi-y Reir. 3, 9. lius Perepósitus eérum, et Judas fi-y Reir. 3, 9. lius Perepósitus escundus.

O Et de sacerdotibus, Idaía filius de cacerdotibus, Idaía filius Helcia, Jidius Mosóllam, filius Sadoc, lilius Meratoth, filius Achtob princeps domus Dei, 1º et fratres corum 7 par. 31, 33, faciêntes ópera templi : octingénti viginti duo. Et Adaía filius Jéroham, filius Phelelia, filius Amsi, filius Phelelia, filius Amsi, filius Zachariae, filius Pheshur, filius Melchiæ, 1º et fratres ejus príncipes patrum : ducénti quadraginta duo, et Amàssai filius Arzeel, filius Ahazi, filius Mosóllamoth, filius Emmer,

² Voici donc les princes de la province qui habitèrent dans Jérusalem et dans les villes de Juda. Or chacun habita dans sa possession, dans ses villes, Israël, les prêtres, les Lévites, les Nathinéens, et les fils des serviteurs de Salomon.

4 Ainsi habitèrent dans Jérusalem des fils de Juda et des fils de Benjamin. D'entre les fils de Juda, Athaïas, fils d'Aziam, fils de Zacharie, fils d'Aziam; fils de Zacharie, fils d'Aziam; fils de Zacharie, fils de Phafalaféel. D'entre les fils de Phafes, a Maasia, fils de Baruch, fils de Cholhoza, fils d'Hazia, fils de Cholhoza, fils d'Hazia, fils de Adura; fils de Joiarib, fils de Zacharie, fils du Silonite. Tous ces fils de Pharès, qui habitèrent dans Jérusalem, étaient quatre cent soixante-huit hommes vaillants.

- 7 Or voici les fils de Benjamin : Sellum, fils de Mosollam, fils de Joëd, fils de Phadata, fils de Colata, fils de Masia, fils d'Ethéel, le fils d'Isate. 8 Et après lui Gebhaï, Sellaï: neuf cent vingt-luit. 8 Et Joël, fils de Zéchri, leur préposé, et Juda, fils de Sénua, le second sur la ville.

¹⁰ Et d'entre les prêtres, tdata, fils de Joarib, Jachin, ¹¹ Sarafa, fils d'Helcias, fils de Mosollam, fils de Sadoc, fils de Méraïoth, fils d'Achitob, prince de la maison de Dieu, ¹² et leurs frères, faisant les ouvrages du temple : huit cent vingt-deux. Et Adaïa, fils de Jéroham, fils de Phèlélia, fils d'Amsi, fils de Zacharie, fils de Pheshur, fils de Melchias, ¹³ et ses frères, les princes des pères : deux cent quarante-deux. Et Amassaï, fils d'Azréel, fils d'Ahasi, fils de Mosollamoth, fils d'Emmer,

3º Habitants de Jérusalem, XI.

XI. 3. Voici donc... Cette liste n'offre aucune ressemblance avec celle de l Paralipomènes, IX, 2, etc. Cette dernière donne le nom des habitants de Jérusalem avant la captivité, celle-ci le nom des habitants au temps d'Esdras et de Nehémie.

so reings à issaras et de senemie.

5. De Silonite. L'article determinatif qui se trouve dans le texte hébreu ne permet pas une autre traduction. Il s'agissait sans doute d'un homme de Silo, assez connu d'ailleurs pour que l'écrivain sacré n'eût pas besoin de le désigner par son nom propre.

8. Gebbai, Sellai d'après l'hébreu ne doivent for-

mer qu'un seul nom propre, Gabbay-Sallay.

11. Sadoc, souverain pontife du temps de David,
11 Bois, vm. 17. — Achtob, grand prêtre lui-même.—
Prince de la maison de Dieu. Dans I Paratipoménes, x. 11. la Vulgate traduit par « pontife de la
maison de Dieu ». Le premier terme a une signincation plus genérale.

cation pius generate.

42. Les ouvrages du temple, le service du culte.

43. Les princes des pères, c'està-dire les princes des familles. — Amassai, sans doute le même que Massai de l'Paralipomènes, IX, 12. — Arréel, le même que Adiel. — Ahazi, le même que Jerra de l'Paralipomènes, IX, 13.

^{9-10.} Et Juda, fils de Senua, le second sur la ville. Et d'entre les prêtres, Idaia, etc. Septante : « et Juda, fils d'Asaria de la ville, était le second des prêtres,

II. Compositio regni (VII-XII). - 3º Incola Jerusalem (XI).

μήρ, 14 καὶ ἀδελφοὶ αι τοῦ δυνατοὶ παρατά-Έρως, έκατον είκοσιοκτώ, και επίσκοπος Βαδιήλ νίὸς τῶν μεγάλων.

15 Καὶ ἀπὸ τῶν Δενιτῶν Σαμαΐα νίὸς Έσοικάιι, [16 καὶ Σαββαθαίος καὶ Ἰωσαβάδ έπὶ τὰ ἔργα τοῦ οίκου τοῦ θεοῖ τοῦ ἔξωτάτου, καὶ ἀπὸ τῶν ἀργόντων τῶν Δευιtov. 17 Mar Javiac vinc Miga, zal Toshis νίος Σαμονί, 18 διακόσιοι δηδοηκοντατέσ-

19 Kai of nulmool, 'Azou's, Telauly, zal οὶ ἀδελφοὶ αὐτῶν, ἐκατον ἐβδομηκονταδύο.

[20 Το δε λοιπον τοῦ Ἰσραήλ καὶ οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ Λευίται ἐν πάσαις ταῖς πόλεσι τῆς Ίουδαίας, ανήο εν τη κληρονομία αὐτοῦ. 21 Kal of Nativator, of zaroznoav &v Όφλα, καὶ Σιαά, καὶ Γεσφάς ἀπό τῶν Ναθιναίων]. 22 Καὶ ἐπίσκοπος Λευιτών νίος Barl, viòs 'Oçi, viòs 'Asaβía, viòs Miya. 'Από νίων 'Ασάς των αδόντων απέναντι έργου οίκου τοῦ θεοῦ. 23 ὅτι ἐντολή τοῦ βασιλέως είς αὐτούς. 24 Καὶ Φαθαΐα νίὸς Βασηζά πρός χείρα τοι βασιλέως είς πᾶν χοήμα τω λαώ, 25 καὶ πρός τὰς ἐπαύλεις ἐν άγρω αὐτων.

14. A+ (p. \$nioz.) \$n' advar. N (sec. m.) F; Ζεχουίλ (Α: Σοχουίλ), Β'Α'κ* νίος τών μεγ. 13. ΑΒ'κ+ (p. Σαμαΐα) νίος 'Λοούβ...: νίος Έσο. F+ (in f.) viov 'Aoaßia, viov Borrá. A1p3: 'E.ot 16. P3AB* tot. y. (F†, sim. N sec. m.). 47. F; zai Maddarias vios Mrxá, vios Zexpet, vios 'Ασάβ, ἄρχων τοῦ αίνου, και 'Ιούδα της προςευngs, na Bongelas destregos en two adeligion avτου, και 'Αβδίας νίος Σαμαίον, νίου Γαλίλ, νίου 'Ιδιθούν. 18. Ε: πάντες οἱ Λευίναι ἐν τῷ πόλει τῷ άγια διακόσιοι ογδοηκοντατέσσαρε; (P** 18). 19. Α Telausir. N (sec. m.) Fr (p. avrior) of guideoovτες έν τεῖς πύλεις. 20s. ABP2* (F+; X: ... έν Oglā sal Zeav sal Teog. Erl rav Na9. N [sec. m. : Topani, ol ... Ind. Exactor is th ningayia avin of de Nad. sares ... but rois Nadivators) 22. N (sec. m.) F+ (p. Aever.) ir Tequoaiqu. Ai*

דגש אחר שורק . 15. ידותון ק' . 17. ידותון

(alt.) vids. 23. Ff (in f.) nat disperser by mister έπε τοις ώδοις λόγος εκάστης ή μέρας εν τη ήμέρα αὐτοῦ. 24. Ν (sec. m.) F+ parum diverse (p. Baonia) : dao vor vier Zage vior Torde.

14. Zabdiel. Septante : - Badiel -.

Nous les empruntons à la Polyglotte de Complute. 22. Septante : « et le préposé des Lévites (étail) le fils de Bani, fils d'Ozi, fils d'Asabia, fils de MiII. Organisation (VII-XII). - 3º Habitants de Jérusalem (XI).

det fratres corum potentes nimis : centum viginti octo, et præpósitus eorum Zabdiel filius potentium.

15 Et de Levitis, Semeia filius de Levitis Hasub, fílius Azáricam, fílius Hasabia, filius Boni, 16 et Sabáthai et Józabed, super ómnia ópera, quæ erant forinsecus in domo Dei, a principibus Levitárum. ¹⁷ Et Ma- 2 Esde, ¹⁸, ²⁸ thania filius Micha, filius Zebédei, ^{1-Par, 6}, ²⁹. filius Asaph, princeps ad laudándum et ad confiténdum in oratione, et Becbecía secúndus de frátribus eius, et Abda filius Samua, filius 2 Esdr. 11. Galal, filius Idithun : 18 omnes Levita in civitate sancta ducenti octoginta quátuor.

Et janitéres, Accub, Telmon, de janite et fratres eórum, qui custodiébant ostia : centum septuaginta duo.

20 Et réliqui ex Israel sacerdôtes bibus. et Levitæ in universis civitatibus Juda, unusquisque in possessione 2 Rada, 11, 3; sua, 21 Et Nathinaei, qui habitabant 2 Par. 27, 3. in Ophel, et Siaha, et Gaspha de Nathinais. 22 Et episcopus Levitárum in Jerusalem, Azzi filius Bani, filius Hasabiæ, filius Mathaniæ, filius Michæ. De filiis Asaph, cantores in 1 Hour, 7, 24. ministério domus Dei. 23 Præcéptum quippe regis super eos erat, et ordo in cantoribus per dies síngulos. 21 Et Phathahía filius Mesézebel, de filiis Zara filii Juda in manu regis, juxta omne verbum populi, 25 et in dómibus per omnes regiónes eórum.

44 et leurs frères, très puissants : cent vingt-huit, et leur préposé Zabdiel, fils des puissants.

45 Et d'entre les Lévites, Séméia, fils d'Hasub, fils d'Azaricam, fils d'Hasabia, fils de Boni, 16 et Sabathaï et Jozabed établis sur tous les ouvrages qui se faisaient au dehors à la maison de Dieu, étant d'entre les princes des Lévites, 47 et Mathanias, fils de Micha. fils de Zébédéi, fils d'Asaph, prince pour louer et glorifier le Seigneur dans la prière; et Bechécia, le second d'entre ses frères, et Abda, fils de Samua, fils de Galal, fils d'Idithun. 48 Tous les Lévites, dans la ville sainte, furent deux cent quatre-vingt-quatre.

19 Et les portiers, Accub, Telmon, et leurs frères, qui gardaient les portes,

cent soixante-douze. 20 Et les autres d'Israël, les prêtres et les Lévites, étaient dans toutes les villes de Juda, chacun dans sa possession. 24 Et les Nathinéens, qui habitaient dans Ophel; et Siaha et Gaspha étaient d'entre les Nathinéens. 22 Et le chef des Lévites à Jérusalem était Azzi. fils de Bani, fils de Hasabia, fils de Mathanias, fils de Micha, D'entre les fils d'Asaph étaient les chantres, dans le ministère de la maison de Dieu. 23 Car il v avait le commandement du roi à leur sujet, et un ordre observé parmi les chantres tous les jours. Mais Phathahia, fils de Mésézébel. d'entre les fils de Zara, le fils de Juda, étaient sous la main du roi, pour toutes les affaires du peuple, 25 et pour les maisons dans toutes leurs contrées.



^{15.} Fils d'Hasub manque dons les Septante.

^{16.} Ce verset manque dans les Septante, nous l'empruntons à la Polyglotte de Complute. Les versets 17 et 18 sont aussi écourtés.

^{20-21.} Ces versets manquent dans les Septante.

^{23.} Et un ordre observé parmi les chantres tous les jours manque dans les Septante.

^{16.} Les aurones qui se faissint au debors par oppostito avec les aurones du temple, y, 18. désigne sus doute tout ce qui so rapporte à l'entretion des sistiments, des objets du cuite, aux d'innes, etc., che l'il Prince pour loure et gloriper le Seignere, chet l'il Prince pour loure et gloriper le Seignere, chet l'inches aux d'innes et de l'innes et l'entre l'innes et l'entre du trois eurore par Asaph, 1 Paratono-mens, xxx. 5. – Le second, chef du second cheur. – Et Adoa che du troisieme cheur.

^{18.} Tous les Lévites mentionnes plus haut, à l'exception des portiers dont il va être question.
20. Dans toutes les villes dont les noms sont don-

^{20.} Dans foutes services dont les noms sont con-nes 37. 25.3 de la note sur II Paralipomènes, xxxx, 3. — Hentre, plutof sur les Nathinéens, leurs chefs. 23. Un ordre observé. D'après l'hetireu : «un salaire leur était accordé » tous les jours. 24. Sous le main du roi, un agent du roi de Perse.

II. Compositio regni (VII-XII). - 4 Sacerdotes et Levitæ (XII, 1-26).

Kal and view Torda Exadicar er KaoraJaobòn, 26 nal Er Ingov, 27 nal Er Βηρσαβεέ, καὶ ἐπαύλεις αὐτών. [28 Καὶ ἐν Σεκελάγ, και εν Μαβνή, και εν ταις θυγατοάσιν αθτής. 29 Kal έν 'Ρεμαίον, καl έν Saga, zai èr 'Isquov'9]. 30 Aazis zai άγοοὶ αὐτές καὶ παρενεβάλοσαν εν Βηρ-

31 Kai oi vioi Bertauir and Гавай Махμάς χαίγε και Βαιθήλ και τών θυγατέρων avenc. 32 Kai èv 'Avasais, Nos, 'Aria, 33 'Aowo, Paua, Is99ain, 34 'Aba'd, Ssβωείμ, Ναβαλάτ, Λύδδα 33 και 'Ωνωγηαοασείμ.

36 Καὶ ἀπὸ τῶν Λευιτῶν μερίδες Ἰούδα τω Βενιαμίν.

XII. Καὶ οὖτοι οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ Λενῖται οἰ αναβάντες μετά Ζοροβάβελ νίοι Σαλαθιήλ zai Ingov Sagaia, Isosuia, "Eggou, 2' Auaοία, Μαλούχ, 3 Σεχενία ΓΡεούμ, Μαρειuwd, "Adaiac, Tevadav, Asiac, Mansiv, Maadias, Belyas, 5 Senetas, Imageis. 'Ιδέίας, Σαλού, 'Αμούκ, Χελκείας, 'Ωδουΐας]. ΤΟ Ούτοι οἱ ἄρχοντες τῶν ἱερέων, καὶ ἀδελφοὶ αὐτῶν ἐν ἡμέραις Ἰησοί.

8 Kai oi Asvirai, Ingov, Barovi, Kadμιήλ, Σαραβία, Ἰωδαέ, Ματθανία, ἐπὶ τῶν χειρών αὐτός, καὶ οἱ άδελφοὶ αὐτών εἰς τὰς èφημερίας. [9 Kai Bazβaziaς zai 'Araî' οἱ ἀδελφοὶ αι τῶν ἀπέναντι αι τῶν εἰς τὰς

25. A: Καφιαθαφβό. N (sec. m.) F† (in f.) και έν ταίς θυγατράσεν αθτής, και έν Δαιβών και έν ταίς θυγατράουν αὐτῆς, καὶ ἐν Καβοεήλ καὶ ἐν ταῖς αὐλαῖς corns (N Sec. m. : ... z. the Achiev zai tas Devartφας... [pro αύλαϊς] πώμαις [X: θύγατφάσιν]). 26. N (sec. m.) F+ parum diverse (in f.) zai tv Mohada nai by Byganar. 27. Ft (in.) Kat by 'Agenσωάλ (N sec. m. : καὶ ἐν Ἐσερσοάλ). 28-29* ABP († FN). 30. F: nat ev Zavrog zat Odollaju zat rois Enauleour adroir, nat er Auxeis nat rois appois aving nat iv Alyna, nat iv rate dryarpager av- | sec. m.).

מ ואל-החצרים בשדתם מבני יהודה ישבר בקרנת המרבל יכנתיה יכדיבן וובנתיה וביקבצאל נחצביה: ובנשוע ובבית־פכט: ובחצר שועל שבע ובנתיה: ובצקלג ככיש ושדתיה יבנתיה ניחני מפארישבע עדיניא

בנומן מנבע מקמש ועלא וצ רבכר 32 וביתראל ובנתית: ענתות כב ענניה: הצור - רמה התום: חדיד צבעים מונכלט: כד נאונו בי החרשים:

ווא ואלה הלהנים והלרים אשר שביה ירמיה עזרא: אמריה מלוק י תשיש: שכניה רחם מרמת: בדוא ז וּנְּקוֹי צַבְיָה: מִיָּמִין מִעַדְיָה בְּלְבָּה: שְׁמַעָיָה רְיוֹיַרֶיב יְדַעָיָה: סַכְּוֹ עְמוֹיִק חלקיה ידעיה אלה ראשי הלהנים אחיהם בימי ישוע:

שרביה יהודה מתניה על־הידות י היא ואחיר: ובקבקיה וענו אחיהם

> v. 33. סיים א"נם v. 8. דער בשורק v. 9. 'p יענר

τής. Και παφενέβαλον εν Βηφοαβέε δως φάφαγγος *Eννόμ. 31-35* ABPs († N sec. m. F. parum di verse). - 1. AB'N: (1. Tegenia) Tegnia (F: Tegeμίως). 2. Β1: Μαριά, Μαλούλ. Ν (sec. m.) F† 41-τούς. 3-7* ABP⁸ (F†, sic N sec. m.). 7. AB^NN* oi. 8. B'N: Mayaria. 9* ABP1 (Ft, simul N

II. Organisation (VII-XII). - 4 Prétres et Lévites (XII, 1-26).

De filiis Juda habitavérunt in de Juda. Cariatharbe, et in filiabus ejus et Joe 20, 71 in Dibon, et in filiabus ejus : et in Jos. 15, 21, Cábseel, et in viculis ejus, 26 et in Jésue, et in Mólada, et in Bethphaleth. 27 et in Hasérsual, et in Bersabée, et in filiábus ejus, 28 et in Siceleg, et in Móchona, et in filiábus 1 Reg. 27. eius, 29 et in Remmon, et in Sáraa et in Jérimuth, 30 Zánoa, Odóllam, et in villis earum, Lachis et regiónibus ejus, et Azéca, et filiábus eius. Et mansérunt in Bersabée Jes. 15, 8 usque ad vallem Ennom.

31 Filii autem Bénjamin, a Geba, de Benja Mechmas, et Hai, et Bethel, et filia- min bus ejus : 32 Anathoth, Nob, Ananía, 1 Rade. 2, 33 Asor, Rama, Géthaim, 34 Hadid, 1 Ros. 21, 1 Ros. 21, 1 Ros. 21, 1 Ros. 4, 3 Séboim, et Nebállat, Lod, 35 et Ono 1 Par. 5, 12 valle artificum.

26 Et de Levitis portiones Judæ et 8 Bodr. 11, 20 Bénjamin.

XII. Hi sunt autem sacerdotes on ascenderunt cum derent de sacerdoti-Zoróbabel filio Saláthiel, et Jósue : Saraia, Jeremias, Esdras, ² Amaria, ^{1 Esdr. 2}, ¹ Melluch, Hattus, ³ Sebenias, Rheum, ² Role, 13, 26 Mérimuth, 4 Addo, Genthon, Abía, Los, 1.5. 3 Miamin, Madía, Belga, 6 Semeia, et Jóiarib, Idaía, Sellum, Amoc, Hel- a Belout, cias, 7 Idaia. Isti principes sacerdótum, et fratres e orum, in diébus Josue.

* Porro Levitæ, Jésua, Bénnui, de Levitis. Cédmihel, Sarebía, Juda, Mathanías, 2 Esdr. 11, 11 super hymnos ipsi et fratres eórum: " et Bechecía atque Hanni, et fratres

Des fils de Juda habiterent à Cariatharbé et en ses filles, à Dibon et en ses filles, à Cabséel et en ses bourgades, 26 à Jésué, à Molada, à Bethphaleth, 27 à Hasersual, à Bersabée et en ses filles, 28 à Sicèleg, à Mochona et en ses filles, 29 à Remmon, à Saraa, à Jérimuth, 30 à Zanoa, à Odollam et dans leurs villages, à Lachis et en ses contrées, à Azéca et en ses filles. Et ils demeurèrent à Bersabée jusqu'à la vallée d'Ennom.

34 Mais les fils de Benjamin, depuis Géba, Mechmas, Haï, Béthel et ses filles, 32 Anathoth, Nob, Anania, 33 Asor, Rama, Géthaïm, 34 Hadid, Séboim, Neballat, Lod, 35 et Ono, la vallée des Ouvriers.

36 Et les Lévites avaient des portions de Juda et de Benjamin.

XII. ' Or voici les prêtres et les Lévites qui montèrent avec Zorobabel. fils de Salathiel, et avec Josué : Saraïa, Jérémie, Esdras, 2 Amaria, Melluch, Hattus, 3 Sébénia, Rhéum, Mérimuth, Addo, Genthon Abia, 5 Miamin, Madia, Belga, 6 Séméia et Josarib, Idaïa, Sellum, Amoc, Helcias, 7 Idaïa. Ceux-là furent les princes des prêtres et leurs frères dans les jours de Josué.

8 Mais les Lévites étaient Jésua, Bennuï, Cedmihel, Sarébia, Juda, Mathanias, préposés pour les hymnes, eux et leurs frères; 9 et Bechécia, et Hanni,

To the said, incontaile.— Bersauce. Volt is note sur Genese, xxi. is.

3. Siceleg. Volt is note sur I Rois, xxvii, 6.

3. Siceleg. Note is note sur Juges, xx, xx. 5.— Sar
2. Rommon. Voir la note sur Juges, xx, xx. 5.— Sar
2. Rommon. Voir la note sur Juges, xxii, xx.— Jerimuth.

Voir la note sur Josee, xx. 3.— with the Children Xeir.

Yoir la note sur Jossée, x, 3.
30. Zanos, aujourd'uni Zanouáh, — Odollam, Voir la note sur la Rois, xun, 4. — Lachis, Voir la note sur ly Mois, xun, 4. — Azche, Voir la note sur Lossée, t. 4.
5. — La vallée d'Ennom, Voir la note sur II Paratipomènes, xvnu, 3.
30. Gébé ou Gabaa, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur l'Rois, xu, 4.
5. — Machana, Voir la note sur

al. ocea oli Galba. Voir la ficte sur i Acis. xiv, 4-5. — Hai. Voir la note sur Josué, vii, 2. — Bethet. Voir la note sur Genèse, xii, 8.

32. Anathoth. Voir la note sur II Rois, xxii, 27.— Nob. Voir la note sur I Rois, xxi, 1.— Anania. Au-jourd'hui Beit-Hanina, au nord de Jérusalem, entre

33. Asor. Voir la note sur Josué, xi, 1. — Rama. Voir la note sur i Rois, i, 1. — Géthaim. Voir la note

Voir la note sur 1 tous, 1, 1.— Genatus. Voir la note sur II Rois, 10.3.

34. Hadid. Voir la note sur 1 Esdrag, 11, 23.— Séboilav. Voir la note sur 1 Rois, xun, 18.— Néballat. Aujourd'hui Belt-Nebala, au nord-ouest de Lydda.— Lod. Voir la note sur 1 Paratipoménes, un, 12.

35. Ono, la cellée des Oueriers. Voir la note sur Paratipoménes, vun, 14.

4º Prétres et Lévites, XII, 1-26.

XII. 7. Princes des prêtres, chefs des classes sacer dotales. Les dix huit premiers figurent parmi les si-gnataires de l'alliance. 8. Préposés pour les hymnes, chefs des chantres

25. Et en ses filles... manque dans les Sep-28 et 29 manquent dans les Septante, nous emprun-

tons ces versets à la Polyglotte de Complute. Il en est de même des versets 32-35 de ce chapitre et des versets 4, 5, 6 et 9 du chapitre XIL

BIBLE POLYGLOTTE. - T. III.

^{25.} Cariatharbé ou Hébron. Voir la note sur Ge-See, XMI, 2.— Dibon. Voir la note sur Nombres, XM, 20.— Clobsel. Voir la note sur Jossé, XV, 21.

39. Molada. Voir la note sur Jossé, XV, 21.

21. Hasersual, inconnue.— Bersabée. Voir la note un contract la note sur Jossé.

II. Compositio regni (VII-XII). - 4° Sacerdotes et Levitæ (XII, 1-26).

10 Kal Ίησοῦς ἐγέννησε τὸν Ίωακία, καὶ Ίωακία έγέννησε τον Έλιαsiß, xal Eliasiß rov Todak, " xal Todak εγέννησε τον Ίωνάθαν, καὶ Ἰωνάθαν εγέννησε τον Ιαδού.

12 Καὶ ἐν ἡμέραις Ἰωαχίμ ἀδελφοὶ αὐτοῦ οί ίερεις και οι άρχοντες των πατριών τώ Sanaia, 'Anaola: τω Ίερεμία, 'Avaria' 13 To "Eodoa, Megorkin Tw Anagia, Twaváv 14 to Aughovy, Továdav to Segeνία, Ἰωσήφ. 15 τω 'Αρέ, Μαννάς' τω Μαguið, Ekzai 16 tið Adadai, Zayagia tig Turadad, Mesokan 17 to Asia, Zeyoi τῶ Miaule, Maadal τῷ Φελετὶ, 18 τῷ Βαλγάς, Σαμουέ τῷ Σεμία, Ίωνάθαν 10 τῷ lough, Mar Davai to Edin, Oci 20 to Sakar, Kallar to Apiex, ABid 21 to Ekzia, 'Ασαβίας' τω 'Ιεδεϊού, Ναθαναήλ.

22 Oi Asvira er huspaig Eliaois, Iwađã, xai 'Iwa, xai 'Iwava'v, xai 'Idova, yeγραμμένοι ἄρχοντες των πατριών, καὶ οἰ ίερεις εν βασιλεία Δαρείου του Πέρσου 23 viol de Aerl agyortes two natquor yeγοαμμένοι επί βιβλίω λόγων των ήμερων, καί Εως ήμερων Ίωαναν νίου Έλισονέ. 24 Καὶ οἱ ἄρχοντες τῶν Λευιτῶν ᾿Ασαβία, καὶ Σαφαβία, καὶ Ἰησοῦ καὶ νίοὶ Καθαιήλ και άδελφοι αὐτών κατεναντίον αὐτών είς υμνον αίνειν εν εντολή Δανίδ ανθρώπου του θεού, εφημερίαν προς εφημερίαν. [25 Mat-Daviac, zai BazBaziac, ABBsiac, Mosokau, Τελιών, 'Ακκούβ, φυλάσσοντες πυλωροί αυλαχής . Έν τω συναγαγείν με τούς πυλωρούς 26 εν ήμεραις Ίωακλμ νίου Ίησου,

9. N (sec. m.) (l. สำสะง. ลงรลิง) ลังระดองร ลงรลิง (X: drexpoorto dner. cor.). 10. A: Elicosis bis (B1: Eleastis)... Twada bis (B1: Twda). 12. B1 (1. 'Augo.) Magra. B'N' 'Araria. 14. AB'N: Malovy. A'B'N" omnia inde ab Tovasar usque y. 21 Natarant (N [in marg.] A2P3+ Al. al.) 22. B1: (1. Idova) Iadov. B1x (p. agyorte:) των. A'EF* (a. leg.) of. 23. ABIN: viol Aevel (A: Aevi). N (sec. m.) EF: eni Biblio. 24. ABi* (a. nox.) oi. AEN: el; alreir x. vureir (F: el; tò alreir

XII. 12. Hébreu : « voici, au temps de Joacim, quels étaient les prêtres, chefs de famille; pour Séraia,

Marala; pour Jérémie, Hananlas ». 22. Hébreu : • au temps d'Éliasib..... les Lévites

chefs de familles, et les prêtres, furent inscrits sous

le regne de Darius, le Perse ..

י לעדם למשמרות: וישוע הוליד את־יוֹיקים וְיוֹיִקִים הוֹכִיד את־ אלישיב ואלישים הוליד אתדיוידע:

ו הכניה ו מיוֹכת: לַהַרָם עַדְנָא לַמְרָיָוֹת הֶלְקֵי: זו לאביה לבלגה שפורע

מכתכקיה חשבוה לידעיה נתנאל: מלוים בימי אלישיב יוידע ויוחכן וידוע פתובים ראשי אבות והפהנים לנגדם לחפל להודות במצות דויד אישיהאלהים משמר לעמת משמר: שלמון עקוב שמרים שוערים משמר 26 באספי השערים: אלה בימי יויקים

> v. 14. 'p וביולטי ע. 16. 'ם אודים

25. 'ABP3* Ma99. — πύλ. φυλακής. (Ν [sec. m-] Ft: N sec. m. : 'OBSice... Taknow... Axe & wileκαὶ ἐξομολογεῖοθαι). Α¹ΕΓΒ¹; ἐφεμερία πρ. ἐφ. κες π. φ.). 26. κ (sec. m.) F† (ab in.) Οδτοι

24. Hébreu : et leurs frères avec eux, les uns vis à-vis des autres, étaient charges de célèbrer et de louer Jahvéh selon l'ordre de David, hemme de

II. Organisation (VII-XII). - 4° Prétres et Lévites (XII, 1-26).

éorum, unusquisque in officio suo. 10 Josue autem génuit Joacim, et Joa- 1 Par. 25, 32, cim génuit Elíasib, et Elíasib génuit lóiada, " et Jóiada génuit Jónathan, et Jónathan génuit Jéddoa.

12 In diébus autem Joacim erant Familie sacerdotes et principes familiarum : " Saraiæ, Maraia : Jeremiæ, Hanania : 13 Esdræ, Mosóllam : Amaríæ, Jóhanan: 14 Milicho, Jónathan: Sebeniæ, Joseph: 15 Haram, Edna: Maraioth, Helci: 46 Adaiæ, Zacharia: 1 Esdr. 5, Genthon, Mosóllam : 17 Abiæ, Zechri : Miamin et Moadiæ, Phelti : 48 Belgæ, Sámmua : Semaíæ, Jónathan : 49 Jóiarib, Mathánaí : Jodaíæ, Azzi: 20 Séllai, Celai : Amoc. Heber : 21 Helciæ, Hasebia: Idaiæ, Nathánaël.

22 Levitæ in diébus Eliasib, et et Levita Jóiada, et Jóhanan, et Jéddoa, scripti principes familiarum, et sacerdotes 3 Rada, 12, 10, in regno Dárii Persæ, 23 Filii Levi 1 Esde, 4, 5. principes familiarum, scripti in Libro verborum diérum, et usque ad dies Jónathan, filii Elíasib. 24 Et principes Levitárum, Hasebía, Serebía, et Jósue filius Cédmihel : et fratres eórum per vices suas, ut laudárent et confiteréntur juxta præcéptum David viri Dei, et observårent æque per órdinem. 25 Mathanía, et Bechecia. Obedia, Mosóllam, Telmon, Accub, 2 Esdr. 14. custodes portarum et vestibulorum 1 Par, 20, 11 ante portas. 26 Hi in diébus Jóacim 2 Esdr. 12, 10,

et leurs frères, chacun dans son office. 10 Or Josué engendra Joacim, et Joacim engendra Éliasib, Éliasib engendra Joïada, " Joïada engendra Jonathan, et Jonathan engendra Jeddoa.

12 Et, dans les jours de Joacim. étaient prêtres et princes des familles : de Saraïa, Maraïa; de Jérémie, Hananias; 43 d'Esdras, Mosollam; d'Amarias, Johanan: 14 de Milieho, Jonathan; de Sébénias, Joseph; 13 de Haram, Edna: de Maraĵoth, Helci: 16 d'Adaïa, Zacharie; de Genthon, Mosollam: 17 d'Abia, Zéchri; de Miamin et de Moadia, Phelti; 18 de Belga, Sammua: de Sémaïa, Jonathan: 19 de Joïarib, Mathanaï; de Jodaïa, Azzi; 20 de Sellaï, Celaï; d'Amoc, Héber; 21 d'Helcias, Hasébia; d'Idaïa, Nathanaël.

22 Les Lévites, dans les jours d'Eliasib, de Joïada, de Johanan, et de Jeddoa, ont été écrits princes de familles, et les prêtres sous le règne de Darius, le Perse. ²³ Les fils de Lévi, princes des familles, ont été écrits dans le Livre des actions des jours, et jusqu'aux jours de Jonathan, fils d'Eliasib, 24 Et les princes des Lévites, Hasébia, Sérébia, Josué, fils de Cedmihel, et leurs frères, selon leur tour, pour louer et glorifier le Seigneur, suivant le commandement de David, homme de Dieu, et pour faire également leur service par ordre. 25 Mathania et Becbécia, Obédia, Mosollam, Telmon, Accub, étaient gardes des portes, et des vestibules devant les portes. 26 Ceuxlà furent dans les jours de Joacim, fils

^{22.} Éliasib était contemporain de Nehémie; Joiada, Johanan et Jeddoa lui furent donc postérieurs, ce qui fait généralement supposer que ce verset et les versets 10 et 11 ont été ajoutés plus tard pour com-



Darius II étouffant un (Palais de Persépolis).

pléter l'énumération. - Darius, le Perse, Darius II, surnommé Nothus, fils d'Artaxerxès Longuemain et de Kosmartidène de Babylone; il succéda à son frère Sozdien après qu'il l'eut fait mettre à mort; il régna de l'an 421 à l'an 401 avant J.-C. et eut pour successeur son fils Ar-

^{25.} Ce verset manque dans les Septante. Nous l'em-

^{41.} Jeddoa ou Jaddus qui se présenta en babits pontificaux devant Alexandre aux portes de Jérusalem pour lui en interdire l'entrée.

^{12.} Saraia... Jérémie, etc., sont les mêmes qui ont délà été mentionnés plus haut, 1-7; l'auteur adjoint à leurs noms les chefs actuels des familles.

^{23.} Le Livre. Voir la note sur III Rois. xi, 41. - Fils, ou plutôt petit-fils.

^{25.} Des vestibules. L'hébreu porte : « des magasins où l'on gardait les différents oblets nécessaires au service du temple ..

II. Compositio regni (VII-XII). - 5º Bedicatio murorum (XII, 27-46).

בורישות בורינצדק וביטי נחטיה או אוני אוני בורינצדק וביטי נחטיה אוני אוני בורינצדק וביטי נחטיה אוני אוני אוני בורינצדק וביטי בו Εσδρας δ ίερευς και γραμματεύς.

27 Kal er equavious reigovs Tegovoalnu Εήτησαν τους Αευίτας έν τοις τόποις αὐτών του ένέγκαι αὐτούς εἰς Ίερουσαλημ, ποιήσαι έγχαίνια καὶ εὐφοοσύνην έν θωδαθά, καὶ ἐν ώδαζς κυμβαλίζοντες, καὶ ψαλτήρια, καὶ κινύραι. 28 Καὶ συνήγθησαν οί τίοι των αδόντων και από της περιχώρου zvzλόθεν εἰς Ἱερουσαλημ, καὶ ἀπὸ ἐπαύλεων, 29 και από αγρών, δτι επαύλεις ώχοδόμησαν ξαυτοίς οἱ ἄδοντες ἐν Ἱερουσαλήμ. 30 Kai žnaduolodnouv oi isosīc zai oi Asvīται, καὶ ἐκαθάρισαν τον λαον καὶ τους πυλωφούς καὶ τεῖχος.

31 Καὶ ἀνήνεγκαν τούς ἄρχοντας Ἰούδα ἐπάνω τοι τείχους, καὶ ἔστησαν δύο περί αλνέσεως μεγάλους, και διηλθον έκ δεξιών ἐπάνω τοῦ τείχους τῆς κοποίας. 32 Kai ξπορεύθησαν δηίσω αὐτών 'Ωσαΐα καὶ ημιου ἀργόντων Ἰούδα, 33 καὶ ᾿Αζαρίας, καὶ Εσδρας, καὶ Μεσολλάμ, καὶ Ἰούδα, καὶ Βενιαμίν, καὶ Σαμαΐας, καὶ Ἱερεμία.

34 Καὶ ἀπὸ τῶν νίῶν τῶν ἰερέων ἐν σάλπιγξι, Ζαγαρίας νίος Ίωνάθαν, νίος Σαμαΐα. νίος Ματθανία, νίος Μιχαία, νίος Ζακχούο, νίος 'Ασάφ. 35 Καὶ άδελφοὶ αὐτοῦ, Σαuaia, xal 'Otinh, Tehah, 'Iaua, 'Aia, Na-Javanh zai Tovđa, Aravi, τοῦ αίνεῖν ἐν ωδαίς Δαυίδ άνθρώπου τοῦ θεοῦ καὶ "Εσδρας ο γραμματεύς έμπροσθεν αθτών επί πύλης, * του αίνειν κατέναντι αὐτῶν. 36 Kai ανέβησαν επί κλίμακας πόλεως Δαυίδ εν

26. AB'N: δ γραμμ. EF: Νεεμία (s. -μίσ) το άρχοντος και Ε. το έερίως και γραμματίως. 27. Α1Β1: θωλαθά (Ν: ἐν θωλαθάς, ἐν ἐξομολογήσει). BIAIN* sat save. X: (pro sumb. stl.) sat ev sum-Balois z. waltholois z. zirrigais. 28s. N (sec. m.) F+ (p. travil.) Tā Nerwgari nat ir Baidyaiyail (N sec. m. : wat in ByJayyalyal) et (p. ayo.) Faβεαί (N sec. m. : Γαβαέ) και 'Λομώθ (N sec. m. : Αςμώθ), 30. F: (pro τθς πυλωρ.) τας πυλας. 31. A2: diriveyna ... Fornoa. BIA2N* nat For.-fin. F+ (a. της κοπο.) της πύλης. 32. AB¹N: ἐπορεύ-3η. [33ss. Nomina prr. Al. al.]. 33. A'B'N* (p. A.) zai. A: Mosollau, lovde zai. AEN* (a. lovδα) καὶ. Α¹: Σασμαΐας (Β¹Ν: Σαφαιά). 34. Α¹Β¹Ν*

27. En action de grâces. Septante : « en Thodatha ». Ils transcrivent le mot hébreu. — Des harpes. Sep-

30. Les portes. Septante : « les portiers ».
31. Je fis monter. Septante : « ils firent monter ».
La suite est aussi au pluriel. — Vers la porte du fu-

tante : « des cithares ». 28-29. Les Septante abrégent le texte.

הפחה ועזרא הכהן הסופר:

ובשיר מצלתים נבלים והבכנרות: ויאספר בני המשררים מו-הפכל סביבות ירושלם ומו-מחצרי נטפתי: ומבית הגלגל ומשדות גבע ועזמות פי חצרים פנו להם ! הַמשֹׁרְרִים סְבִיבִוֹת יִרְוּשׁלֵם: וַיִּשְּהְרוּ הפחנים והלוים ויטהרו את־העם

ואתיהשערים ואתיהחומה: להומה ואעמידה שתי תודת גדולת תהלכת לימין מצל לחומה לשער מהאשפת: וילך אחריהם הושעיה מוחצי שרי יתודה: ועזריה עזרא ונומשלם: יחודה ובנימן ושמעיה לחוירמיה: ומפני הפהנים בחצצרות וַבַרָיָה בָּוֹ־יִוֹינָתִוֹ בָּוֹ־שְׁמַיְנָת בַּוֹי מתניה בו־מיכות בו־זפור בו־אסף: וּוּשֶׁתִיוּ שִׁמִּעִיה וַעזראֵל מְלַכִּי בְּלֵבִי שני נתנאל ניהודה חנני בכלי־שיר דָנִיד אַישׁ הָאַלֹהִים וְעָזְרָא הַפּוֹפֵר מלפניהם: ועל שער העין ונגדם עלו צל־מַצַלוֹת עיר דָּוֹיד בּמַעלה לַחוֹמה

צ. 31. בנ"א ברנש ע. 35. ע. בנ"א חל' בצירי

(a. viwr) rwr. A1* ir. A (A2 inter uncos) † (3 quart. vid;) 6. 35. BIAIN* Telia - Avari. ABIN* (pr.) τã. Ν (sec. m.) F: ἐν σκεύεσιν ώδης. Β!: ἐμπροοθ. αύτου. 36. Β¹κ* (a. ανέβ.) και. Β¹: πο-

mier. Septante: « sur le mur du fumier». 33-36. (H. 36-517). Avec les instruments. Septante: « avec les cantiques ». — A to parte de la fontaine. Or ils montèrent. Hebreu: « à la porte de la seure ils monterent. ». Septante: « sur la porte pour louer devant eux. Et ils monterent ..

H. Organisation (VII-XII). - 5 Consécration des murs (XII, 27-46).

filii Josue, filii Josedec, et in diébus ; Par. 6, 14. de Josué, fils de Josédec, et dans les Nehemiæ ducis, et Esdræ sacerdótis 1 Esdr. 7,1-1 scribæque.

²⁷ In dedicatione autem muri Je-rusalem, requisiérunt Levitas de omnibus locis suis, ut addúcerent eos 1 Toda, a in Jerusalem, et fácerent dedicatió- 3 Reg. 8, 83, 2 Refr. 7, 72 nem et lætítiam in actione gratiárum, et cántico, et in cýmbalis, psaltériis, et citharis. 28 Congre- 2 Estr. 3, 2: găti sunt autem filii cantorum de campéstribus circa Jerúsalem, et , Este 2, 22 de villis Nethúphati, 29 et de domo Dint. 11. Galgal, et de regiónibus Geba et 21, 17. Azmaveth: quóniam villas ædificavérent sibi cantóres in circuitu Jerusalem. 30 Et mundáti sunt sacer-2 Rair. 6, 20, Lévites se purifièrent, puis ils purifières. 19, 10. dôtes et Levitæ, et mundavérunt pópulum, et portas, et murum.

31 Ascendere autem feci principes Juda super murum, et státui duos magnos choros laudántium. Et iérunt ad déxteram super murum , Reals, 2, 13 ad portam sterguilinii. 32 Et ivit post eos Osaías, et média pars principum Juda, 33 et Azarías, Esdras, et Mosóllam, Judas, et Bénjamin, et Semeia, et Jeremias.

34 Et de fíliis sacerdótum in tubis, Primus Zacharias fílius Jónathan, fílius Semeiæ, filius Mathaniæ, filius Michaiæ, filius Zechur, filius Asaph, 35 et fratres ejus. Semeia, et Azáreel, Malálai, Galálai, Máai, Nathánaël, et Judas, et Hanani, in vasis cántici David viri Dei : et Esdras scriba 2 Par. 56 26. ante eos in porta fontis. 36 Et contra eos ascendérunt in grádibus civi-

jours de Néhémias, le chef, et d'Esdras, le prêtre et le scribe.

27 Mais à la dédicace du mur de Jérusalem, on rechercha les Lévites de tous les lieux pour les amener à Jérusalem, et pour faire la dédicace et des réjouissances en action de grâces, au milieu des cantiques, des cymbales, des psaltérions et des harpes. 28 Or les fils des chantres s'assemblèrent de ·la campagne d'autour de Jérusalem, des villages de Néthuphati. 29 de la maison de Galgal, et des contrées de Géba et d'Azmaveth, parce que les chantres s'étaient bâti des villages autour de Jérusalem. 30 Et les prêtres et les rent le peuple, les portes, et le mur.

31 Or je fis monter les princes de Juda sur le mur, et j'établis deux grands chœurs qui chantaient des louanges. Ils allèrent à droite, sur le mur, vers la porte du fumier. 32 Et Osaïas alla après eux, et la moitié des princes de Juda, 33 et Azarias, Esdras et Mosollam, Juda et Benjamin, et Sémia et Jérémie.

34 Et d'entre les fils des prêtres avec des trompettes : Zacharie, fils de Jonathan, fils de Séméia, fils de Mathania, fils de Michaïa, fils de Zéchur, fils d'Asaph; 35 et ses frères, Séméia et Azaréel, Malalaï, Galalaï, Maaï, Nathanaël, Judas et Hanani, avec les instruments de David, homme de Dieu; et Esdras, le scribe, était devant eux à la porte de la fontaine. 36 Or ils montèrent, vis-à-vis d'eux, sur les degrés

⁵º Consécration des murs, XII, 27-46.

^{27.} A la dédicace du mur qui eut lieu douze ans après sa reconstruction. - De tous les lieux ou ils residaient dans le territoire de Juda.

^{28.} La campagne d'autour de Jérusalem, c'est-à-dire la plaine du Jourdain dans le voisinage et à l'est de Jéricho. - Néthuphati. Voir la note sur Il Rois, xxm, 28.

^{29.} La maison de Galgal, En hébreu : « la maison de Galgal ». C'est le nom propre d'une localité qui n'a pas été identifiée. - Géba ou Gabaa. Voir la note sur 1 Rois, xm, 3. - Azmaveth. Voir la note sur I Esdras,

^{30.} Se purifièrent des souillures légales, selon la prescription de Nombres, viii, 6-7.

^{31.} Ils allèrent... sur le mur. Les murs d'enceinte étaient assez larges pour permettre la circulation de plusieurs personnes. Voir la note sur IV Rois, xvm. 26. — La porte du fumier, appelée aussi aujourd'hui porte des Mogrebins, au sud de Jérusalem.

^{35.} Ses frères, c'est-à-dire les frères de Zacharie. -La porte de la fontaine, au sud-est de Jérusalem.

^{36.} Les degrés de la cité de David, sans doute les marches qui descendent de Sion à la vallée du Tyropœon, au-dessus de la porte de la fontaine et de la

II. Compositio regni (VII-XII). - 5° Bedicatio murorum (XII, 27-46).

αναβάσει τοῦ τείχους ἐπάνωθεν τοῦ οίκου Δανίδκαὶ έως της πύλης τοῦ εδατος Εφοαίμ, 'καὶ ἐπὶ τήν πύλην ὶχθυράν, καὶ πύργω 'Αναμεήλ, καὶ έως πύλης της πουβατικής. Καὶ ήχούσθησαν οἱ άδοντες, καὶ ἐπεσκέπησαν!.

[37 Καὶ περὶ αἰνέσεως ή δευτέρα έξεπορεύετο συναντώσα αὐτοῖς καὶ ἐγώ ἀπίσω αὐτῆς, καὶ τὸ ημισυ τοῦ λαοῦ ἐπάνω τοῦ τείχους, ύπεράνω τοῦ πύργου τῶν Θανουοία καὶ έως τοῦ τείγους τοῦ πλατέως. 38 καὶ ύπεράνω της πύλης Εφραίμ, και έπι την πύλην Είσιανά, καὶ ἐπὶ την πύλην την ly Tronody, rai novovo 'Avansi'h rai and τοῦ πύργου τοῦ Μεὰ, καὶ ἔως τῆς πύλης της πουβατικής και έστησαν επί πύλην της φυλακής, 39 και έστησαν αί δύο της αινέσεως εν οίχοι του θεου, και εγώ και το ημισυ τών στρατηγών μετ' έμου. 40 Καὶ οἱ ἱεoric Eliaxin, Maasias, Mianir, Miyalas, Elwiri, Zayaglac, 'Avariac, er σάλπιγξιν. 41 καὶ Μασσίας, καὶ Σεμεΐας, Έλεάζαρ, Όζὶ, 'Ιωανάν, Μελχίας, καὶ Έλάμ, καὶ 'Ιεζούς, καὶ ήκούσθησαν οἱ ἄδοντες.

42 Kai Edvour er th hulog lusing Dvσιάσματα μεγάλα, και ηθφράνθησαν, ότι ό θεός ηθηρανεν αὐτούς μεγάλως καὶ αὶ γυναίχες αὐτών καὶ τὰ τέκνα αὐτών πὐφοάνθησαν, καὶ ηκούσθη ή εὐφροσύνη ἐν Ἱεgovoalnu and uazooger.

43 Καὶ κατέστησαν εν τη ημέρα εκείνη ανδοας επί των γαζοφυλακίων, τοις θησανροίς, ταις απαρχαίς, και ταις δεκάταις, και τοίς συνηγμένοις εν αθτοίς δοχουσι των πόλεων, μερίδας τοῖς ἱερεῦσι καὶ τοῖς Λευίταις, ότι εθφροσύνη εν Ιούδα επί τους ίεοείς, καὶ ἐπὶ τούς Λενίτας τούς ἐστώτας. 44 Καὶ ἐφύλαξαν φυλακάς θεοῦ αὐτών, καὶ φυλακάς τοῦ καθαρισμοῦ, καὶ τούς άδοντας, και τους πυλωφούς, ώς εντολαί

37-44* AB († N sec. m. FP3 parum diverse). 41. Ν (sec. m.) Ε† (p. αδ.) και Γεζοίας (F: κ. Γεσ-ρίας ἐπίσκοπος). Ε: και ἐπεσκέφθησαν και ἐπευφήμησαν. 42. Ν (sec. m.) : μεγάλως εὐφροσύνη (F: εὐφοσούνη μεγάλη). Α* (a. εύφφ.) ή (κ sec. m. : ή

36. (il. 37). La porte des enux, vers l'orient. Septante : la porte de l'eau d'aphrem : 37. (il. 37. (

מעל לבית דויד ועד שער המים

38 ותחובה השנית ההולכת למואל ואני אחריה נחצי העם מעל להחומה משל למגדל התנולים ועד מהומה הַרָּחָבָה: וּמִעַל לְשֵׁעַר־ אפרים ועל-שער הישנה ועל-שער חדבים ומבדל חנואל ומבדל הפאח יעד שער הַצאו וְעַמְדֹּוּ בַּשָּׁער י המשרה: וַקַּצְּטְרָנָה שְׁתַּי הַתּוֹלָת בבית האלהים נאני נחצי הסגנים וו עמי: והפהלים אלולים מעשוה א חנניה בחצברות: ומצשונה ושמקוה ואלפור ועני ויהוחנן ומלפנה ועילם ושור נישמיעו המשררים ויזרחיה נו הפקיד: ויזבחו ביום תהוא זבחים בדולים וישמחו בי האלהים שמחם שמחה ברולה וגם הנשים והילדים שמחו ותשמע שמחת ירושלם עד־

ויפקדו ביום ההוא אנשים על־ לשדי הערים מנאות התורה לפהנים משמרת אלהיהם ומשמרת השהלה וְהַמְשֹׁרְרֶים וְהַשֹּׁצֵרִים כְּמַצֵּוַת דְּוַיִּד

ע. 38. 'א יתרר א' . 44. ב' טעמרם ב'

εύφο, ή). ΕF* ἀπό. 43. Ν (sec. m.) † (p. μερίλ.) το rous. A: for in Touda nat bat. B1: int rous Acute. rais. 44. A: 3200 tavror. A1* (alt.) na.

du territoire des villes les portions assignées par la loi aux prêtres et aux Lévites. Car Juda se réjouis-sait de ce que les prêtres et les Lévites étaient à leur poste, observant tout ce qui concernait le ser-vice de Dieu et des purifications. Les chantres et les portiers remplissaient aussi leurs fonctions suivant le commandement ..

11. Organisation (VII-XII). - 5º Consécration des murs (XII, 27-46).

tátis David, in ascénsu muri super , Bedr. 2, 16, de la cité de David, au montant du domum David, et usque ad portam aquarum, ad orientem.

37 Et chorus secundus grátias re- Chorus feréntium ibat ex advérso, et ego post eum, et média pars pópuli 2 Estr. 12, 31. super murum, et super turrim furnó- 2 Estr. 3, 11,8 rum, et usque ad murum latíssimum, 5, 16: 3, 6, 3, 38 et super portam Ephraim, et super portam antiquam, et super portam piscium, et turrim Hanáneel. et turrim Emath, et usque ad portam gregis : et stetérunt in porta custódiæ.

39 Steteruntque duo chori lau- sacrtdantium in domo Dei, et ego, et in temple dimídia pars magistrátuum mecum. 40 Et sacerdótes, Eliachim, Maasía, Miamin, Michea, Elioenai, Zacharia, Hanania, in tubis, 44 et Maasia, et Semeia, et Eleázar, et Azzi, et Jóhanan, et Melchia, et Ælam, et Ezer. Et clare cecinérunt cantores, et Jezraía præpósitus: 42 et immolavérunt, in die illa victimas magnas, et lætáti sunt : Deus enim lætificáverat eos lætitia magna : sed et uxóres eórum et liberi gavisi sunt, et audíta est lætítia Jerúsalem procul.

43 Recensuérunt quoque in die ordinan-illa viros super gazophylácia thesauri ad libamina, et ad primitias, et , seet, 16, 24, pour les dimes, afin que ad décimas, ut introférrent per eos ar, 13, 5, pour les dimes, afin que par eux les princes de la cité amenasprincipes civitátis in decóre gratiárum actionis, sacerdotes et levitas : quia lætificátus est Juda in sacerdótibus et Levitis adstántibus. 44 Et custodiérunt observationem Dei sui, et 2 Estr. 12, 30, observationem expiationis, et cantores, et janitóres juxta præcéptum Da-

mur sur la maison de David, et jusqu'à la porte des eaux, vers l'orient.

27 Et le second chœur de ceux qui rendaient grâces à Dieu allait à l'opposite, et moi après eux, et la moitié du peuple sur le mur et sur la tour des fourneaux, et jusqu'au mur le plus large, 38 puis sur la porte d'Ephraïm, sur la porte ancienne et sur la porte des poissons, et sur la tour d'Hananéel, et sur la tour d'Emath, et jusqu'à la porte du troupeau; et ils s'arrêtérent à la porte de la prison.

39 Or les deux chœurs de ceux qui chantaient des louanges s'arrêtèrent dans la maison de Dieu, et moi, et la moitié des magistrats avec moi; 40 el les prêtres, Eliachim, Maasia, Miamin, Michéa, Elioénaï, Zacharie et Hanania, avec des trompettes; 41 et Maasia, Séméia, Éléazar, Azzi, Johanan, Melchia, Élam et Ézer. Et les chantres chantèrent avec éclat, et Jézraïa leur préposé; 12 et ils immolèrent en ce jour-là de grandes victimes, et ils se livrèrent à l'allégresse; car Dieu les avait remplis d'une grande joie; mais leurs femmes aussi et leurs enfants se réjouirent, et la joie de Jérusalem fut entendue au loin.

43 De plus, ils choisirent en ce jourlà des hommes pour les chambres du trésor, pour les libations, pour les sent, avec la pompe d'une action de grâces, les prêtres et les Lévites, parce que Juda était dans l'allégresse à cause des prêtres et des Lévites qui étaient présents. 44 Et ils gardèrent l'observance de leur Dieu et l'observance de l'expiation; de même les chantres et les portiers, suivant le comman-

piscine de Siloé. - La maison de David, sans doute le palais bâti par Salomon, en face du temple, au nord-est de Jerusalem. - La porte des eaux. Voir plus haut la note sur m, 26.

^{37.} Le second chœur... à l'opposite; il décrivit une marche contraire à celle du premier, il alla du nord

^{38.} La porte d'Ephraim, au nord de Jérusalem. -La porte ancienne, à l'angle nord-est. - La porte des poissans, au nord. - La tour d'Hananéel. Voir plus haut la note sur m, t. - La porte du troupeau, au nord-est. - La porte de la prison, à l'est.

^{39.} Magistrats, chefs du peuple.

^{42.} La joie de Jérusalem fut entendue au loin. Voir la note sur III Rois, 1, 40.

^{43.} Les chambres du trésor. Le trésor du temple avait été reconstitué par la restitution que fit Cyrus des vases sacrés; il s'augmenta dans la suite des redevances en nature et des offrandes volontaires.

^{43.} Afin que... les princes... amenassent... les prétres. L'hébreu signifie qu'on recueillit des diverses villes les parts assignées par la loi aux prêtres et aux

^{44.} L'expiation. Le terme hébreu signifierait plus exactement la purification.

III. Emendationes (XIII). - 1º In templo (XIII, 1-14).

Δανίδ καὶ Σαλωμών νίου αὐτου. 43 "Ότι εν ήμεραις Δανίδ 'Ασάφ απ' αργής πρώτος των αδόντων, και υμνον και αίνεσιν τω θεώ. 46 Καὶ πῶς Ἰσραήλ ἐν ἡμέραις Ζοροβάβελ και έν ταις ήμέραις Νεεμίου, διδόντες μερίδας των άδόντων και των πυλωρών, λόγον ήμέρας εν ήμέρα αὐτοῦ, καὶ ἀγιάζοντες τοῖς Λευίταις, καὶ οἱ Λευίται άγιάζοντες τοῖς vioic Auowiv.

XIII. Έν τῆ ήμέρα ἐκείνη ἀνεγνώσθη ἐν βιβλίω Μωϋση έν ωσὶ τοῦ λαοῦ καὶ εὐρέθη γεγραμμένον εν αθτώ, δπως μή εἰςέλθωσιν 'Αμμανίται καὶ Μωαβίται ἐν ἐκκλησία Θεοῦ ξως αλώνος, 2 δτι ού συνήντησαν τοῖς νίοῖς Ίσραήλ εν ἄρτφ καὶ Εδατι, καὶ εμισθώσαντο επ' αυτόν τον Βαλαάμ καταράσασθαι, καὶ επέστρεψεν ο θεός ήμων την κατάραν είς εὐλογίαν. 3 Καὶ ἐγένετο, ώς ἤχουσαν τὸν νόμον, καὶ έγωσίσθησαν πᾶς ἐπίμικτος ἐν Topanik.

* Καὶ πρό τούτου Ἐλιασίβ ὁ ἰερεύς οἰκῶν λν γαζοφυλακίω οίκου θεού ήμων, εγγιών Τωβία. 3 Καὶ ἐποίησεν ἐαυτώ γαζοφυλάπιον μέγα και έκει ήσαν πούτερον διδόντες την μαναά και τον λίβανον και τά σκεύη, καὶ την δεκότην τοῦ σίτου καὶ τοῦ οἴνου καὶ τοῦ ἐλαίου, ἐντολήν τῶν Αευιτῶν καὶ τῶν άδόντων καὶ τῶν πυλωρῶν, καὶ ἀπαρχάς των ἱερέων.

6 Καὶ ἐν παντὶ τούτω οὐκ ἤμην ἐν Ἱεgovgainju, oti èv ètei toiaxogtio zai devτέρω του Αρθασασθά βασιλέως Βαβυλώνος ήλθον πρός τον βασιλέα, καὶ μετά το τέλος των ήμερων ήτησάμην παρά του βασιλέως, ται ήλθον είς Ιερουσαλήμ, και συνήκα έν τη πονηρία ή εποίησεν Έλιασίβ τω Τω-

1. N (Sec. m.) : ele exxinolar. 2. E: èr doroie. ARI. και έν εθατι. 4. Α: του οίκου. ΕΕ+ (α. Τωβ.) τφ. 5. AB1: ἐπ. αὐτῷ γ. AN: μαναάν (F: θυσίαν). B1N: και αι άπαρχαι. Β' ponit γαζοφελ. μέγα usque 7,

מה בנו: פייבימי דניד נאסף מפדם ראש" המשררים ושיר-תחלה זיותודות לאלתים: וכל־ישראל' בימי ורבבל ובימי נחמיה לתנים מניות המשררים והשברים דבר־יום ביומו ימקדשים ללוים והלוים מקדשים

ביום החוא נקרא בספר משה באזני הַכֶּם וְנִמְצֵאׁ כְּתִוּם בֹּוֹ אִשׁר לאריבוא עמוכי ומואבי ו המלחים עד־עולם: פי לא קדמו את־בני ישראל בלחם ובמים וישפר צ אַלהַינוּ הַקּּלְלָה לְבְּרָבֶה: נַיָהִי

ולפני מוֹח אלישׁיבֹ הפֹהֹן נתוּן בלשפת בית־אלהיני קרוב לטוביה: ח ויעש לו לשכח גדולה ושם הור לפנים נתנים את־המנחה הלבונה והפלים ומעשר הדגן התירוש והיצחר מצות הכוים והמשררים 6 והשוערים ותרומת הפהנים: ובכל־ וֹח לֹא חַיִּתִי בִּירִוּשְׁלֵם כִּי בִּשְׁנַתֹּ שנשים ושתים לארתחשסתא מלה־ בְּבֶל בַּאתִי אַל־תַפָּוֹכֶהְ וּלְקַץ יָשִים ז נְשָׁאֵכֹתִי מִן־הַמְּלַהְ: נָאָבָוֹא כִירְוּשְׁכֵּם וַאָבֵינָה בַרָּלָה אֲשֶׁר נְשֶׁה אֶלְיָשִׁיבֹ

ποιήσαι αὐτώ in marg, inf. 6. B1: 'Aοσασαθά, B1N: μετά τέλος ημερών. Β': ήτησάμ. τον βασιλέα. Τ. Β': έν πονηρία... * ή Εποί. Ελ. τῷ Τωβία (Α1* τῷ).

v. 46. 'p 7087

45. (H. 46). Septante : « parce que dans les jours de Bavid, Asaph, des le commencement, (fut) le pre-mier des chantres et (chantait) bymne et louange à nien.

XIII. 1. Le peuple écoutant. Septante litt. : « aux

2. Pour les maudire. Septante : . pour maudire ..

4-5. Hébreu: « avant cela, le prêtre Éliasib, établ dans les chambres de la maison de notre Dieu et per rent de Tobic, avait dispose pour lui une grand-chambre ou l'on mettait auperavant les offrances, les sustensiles, la dime du bié, de l'entre de l'entre, les sustensiles, la dime du bié, du me, les chantres et les portiers, et ce qui ctait preiere pour les prêtres.

vid, et Salomónis filii ejus, 45 quia in diebus David et Asaph ab exordio Beell, 47, 11 erant principes constituti cantorum, in carmine laudantium et confiténtium Deo. 46 Et omnis Israel, in diébus Zorobabel, et in diebus Nehemiæ, dabant partes cantóribus et janitoribus per dies singulos, et sanc- Num. 18, 24 tificabant Levitas, et Levitæ sancti-

ficabant filios Aaron.

XIII. In die autem ille lectum m. - r est in volumine Móysi audiente po- separatio. pulo : et inventum est scriptum in 2 Ecdr. 8, co, quod non débeant introire Am- Deut. monites et Moabites in ecclésiam Dei usque in ætérnum: 2 eo quod Dent. 23, 3. non occurrerint filiis Israel cum pane Num. 22, 5, etagua: et condúxerint advérsum eos Bálaam, ad maledicéndum eis : et convértit Deus noster maledictionem in benedictionem. 3 Factum est au- 2 Estr. 9. tem, cum audissent legem, separavérunt omnem alien i genam ab Israel.

Et super hoc erat Eliasib sacér- que facte dos, qui fúerat præpósitus in gazophylácio domus Dei nostri, et próxi- 2 Estr. 10, 22, mus Tobiæ. ⁵ Fecit ergo sibi gazo- Redr. 13, 25, 16, 18; 18, 14 phylacium grande, et ibi erant ante cum reponentes munera, et thus, et Num. 15, 20 vasa, et décimam frumenti, vini, et ólei, partes Levitárum, et cantórum, et janitorum, et primitias sacerdo-

6 In omnibus autem his non fui in absente Jerúsalem, quia anno trigésimo secundo Artaxérxis regis Babylonis 1 Estr. 6, 16 veni ad regem, et in fine diérum ro- 22;7,1;4,13. gávi regem. 7 Et veni in Jerúsalem, et intelléxi malum, quod fécerat Elía-

dement de David et de Salomon son fils. 45 parce que dans les jours de David et d'Asaph, des le commencement, étaient établis les princes des chantres qui dans des cantiques louaient et glorifiaient Dieu. 46 Et tout Israël, dans les jours de Néhémias, donnait leurs parts aux chantres et aux portiers chaque jour : ils sanctifiaient aussi les Lévites. et les Lévites sanctifiaient les fils d'Aaron.

XIII. 'En ce jour-là, on lut dans le volume de Moïse, le peuple écoutant, et on y trouva écrit que les Ammonites et les Moabites ne devaient jamais entrer dans l'assemblée de Dieu, 2 parce qu'ils ne vinrent point à la rencontre des enfants d'Israël avec du pain et de l'eau et qu'ils amenèrent contre eux Balaam, pour les maudire; et notre Dieu changea la malédiction en bénédiction. 3 Or il arriva que, lorsqu'ils eurent entendu la loi, ils séparèrent tout étran-

ger d'Israēl. 4 Et avant cet événement, Éliasib, le prêtre, avait été préposé sur le trésor de la maison de notre Dieu, et il était allié de Tobie. Il lui fit donc un grand trésor : et là il y en avait qui posaient devant lui les présents, l'encens, les vases, et la dime du blê, du vin et de l'huile. les parts des Lévites, des chantres et des portiers, et les prémices sacerdotales.

6 Or pendant tout cela je n'étais pas à Jérusalem, parce qu'en l'an trentedeuxième d'Artaxerxès, roi de Babylone, je vins auprès du roi, et, au bout d'un certain temps, je priai le roi; 7 et je vins à Jérusalem et je compris le

III Section. - Réforme des abus, XIII.

^{45.} Dans les jours de David et d'Asaph. Voir I Paralipomènes, xxv.

^{46.} Ils sanctifiaient. Sanctifier signifie proprement enhébreu séparer un objet de l'usage commun et profane pour l'employer à un usage sacré et divin. Mais l'ecrivain sacré attribue ici à la personne un sens qui appartientà la chose. Ainsi, au lieu de dire que le peuple d'Israél sanctifia les dimes pour les Lévites, il dit qu'il sanctifia les Lévites. D'où il suit que le sens de ce passage est que le peuple d'Israel donna aux Lévites ce qui leur était dù des choses saintes d'après la loi (Nombres, xviii), et que les Lévites à leur tour donnérent aux prêtres une partie de ce qu'ils recevaient, toujours d'après la loi mosaique

⁴º Réforme d'abus dans le temple, XIII, 1-14.

²º Dans la sanctification du Sabbat, XIII, 15-22. 3º Dans les mariages avec des étrangères, XIII,

¹º Réforme d'abus dans le temple, XIII, 1-14.

XIII. 4. Ammonites, Voirla note sur Juges, X. 7. -Moabites. Voir la note sur Deuteronome, xxiii, 3.
3. Tout étranger d'origine paienne; déjà plusieurs résolutions de ce genre avaient été prises, ix, 2; x,

resolutions de ce genre statem e ce prises (s.) - (s.) 30, mais les abus persistaient encore. 4. Le trésor, voir plus haut la note sur xu, 43. 5. Il lui fit; littéralement, il se fit. L'hebreu peut signifier l'un et l'autre; mais par les y, 7 et 8, on voit que c'est Eliasib qui sit à Toble un frésor. 6. Au bout d'un certain temps: littéralement, à la

III. Emendationes (XIII). - 1 In templo (XIII, 1-14).

βία ποιήσαι αὐτιο γαζοφυλάκιον εν αὐλή οίzου τοῦ θεοῦ. 8 Καὶ πονηρόν μοι ἐφάνη σφόδρα και εββιψα πάντα τα σκεύη οίκου Τωβία έξω από τοῦ γαζοφυλακίου. 9 Kai είπα, καὶ ἐκαθάρισαν τὰ γαζοφυλάκια καὶ ἐπέστρεψα ἐκεῖ σκεύη οἴκου τοῦ θεοῦ, *τὴν μαναά και τον λίβανον.

40 Καὶ έγνων ότι μερίδες των Λευιτών ούκ εδόθησαν καὶ εφύγοσαν άνήο εἰς άγρον αὐτοῦ, οἱ Δευῖται καὶ οἱ άδοντες ποιοῦντες τὸ ἔργον. 11 Καὶ ἐμαγεσάμην τοῖς στρατηγοίς, καὶ εἶπα: Διὰ τὶ ἐγκατελείφθη ὁ οίχος του θεού; Καὶ συνήγαγον αὐτούς, καὶ έστησα αὐτούς ἐπὶ τῆ στάσει αὐτῶν. 12 Καὶ πᾶς Ιούδα ήνεγκαν δεκάτην τοῦ πυοοῦ καὶ τοῦ οἴνου καὶ τοῦ ἐλαίου εἰς τοὺς θησαυρούς ¹³ ἐπὶ χεῖρα Σελεμία τοῦ ἰεοέως, και Σαδώκ του γραμματέως, και Φαδαΐα από των Λευιτών. Καὶ ἐπὶ γείοα αὐτιον 'Ανών νίος Ζακχούο νίος Ματθαvalor, but mistol theyis Insar th' activity μερίζειν τοις άδελαοίς αὐτών.

14 Μεήσθητί μου, ό θεός, εν ταύτη, καὶ μη έξαλευρθήτω έλεος μου δ εποίησα εν olizo zvolov tov Isovii.

15 Έν ταις ήμεραις εκείναις είδον εν Ιούδα πατούντας ληνούς εν τω σαββάτω, καὶ φίφοντας δράγματα και δπιγεμίζοντας επί τούς όνους και οίνον και σταφυλήν και σέκα καὶ πῶν βάσταγμα, καὶ φέροντας εἰς Ἱερουσαλήμ εν ήμερα του σαββάτου και επεμαρτυράμην εν ήμέρα πράσεως αθτών. 16 Καί

8. Bi* ¿¿w. 9. AE: naradr (F: Ivolar), 10. EFS: άγρ. ἐωντῦ. 11. Α¹Βἰχ* τοῖς στρατ. Β¹: ἔστησατ. Α* (a. στάσει) τη. 12. Β¹: Ἰούδας. Α¹* (pr.) τῦ. 13. N (sec. m.) F+ (ab in.) Kai iveredauny. EN: (pr. loco) ent χείρας. Β'κ: Σαδδούκ. Β': Φαlaid... Nadarid. N (sec. m.) : ad. lavror. 14. B1: ir לטובות למשות לו נשפח בחצרי 8 בית האלהים: וירע לי מאד י החוץ מו־הַלְשׁבֶּח: וְאִמְרָה נוְטַהַרִי הלשכות נאשיבה שם כלי

נתנה ניברקי איש־לשבחי קלוים וווהמשררים כשי הפלאכה: נאריבה את־הַפְּגָנִים נָאָמְרָה מַדְּיִצְ נֵצֵיַב בֵּית־ האכהים ואקבצם ואבמדם על־ ון עמדם: וכל־יְהוּדָה הביאוּ מעשר הדגן והתירוש והוצהר לאוצרות: נו ואוצרה על־אוצרות שלמוה הפהן יצדוק הפופר ופדיה מן־הכוים

וו זכרה־פי אלהי על־זאת ואל־

פו בימים החמה ראיתי ביהודה דרכים גקות ו בשבת ומביאים הערמות ועמסים על־החמרים ואף־ יין ענבים ותאנים וכלימשא ומביאים ירושבם ביום חשבת ואליד ביום

> ע. 10. ברגש היו ע עבר לא פסים . 15. v. 15.

αντή. Α1: (l. δ έπ.) δτι s. δ τι έπ. Ν (sec. m.) F† (in f.) μυ καὶ ἐν ταῖς φυλακαῖς αὐτύ. 15. Α; ἐν σαββ. EF+ (in f.) ότι ἐπώλεν ἐπισιτισμόν. 16. EF+ (P. Kai) of Tigor.

sib Tobiæ, ut fáceret ei thesaurum in vestibulis domus Dei. 8 Et malum mihi visum est valde. Et projéci vasa domus Tobiæ foras de gazo-

vérunt gazophylácia : et rétuli ibi 1 Par. 29, 5 vasa domus Dei, sacrificium et thus. 10 Et cognovi quod partes Levitá- Partes

rum non fuissent datæ : et fugisset reddine. unusquisque in regionem suam de 2 Rodr. 10, Levitis, et cantóribus, et de his qui 39; 12, 45. ministrabant: " et egi causam ad- 2 Halir 13, 17 vérsus magistrátus, et dixi : Quare dereliquimus domum Dei? Et con- 2. Flade: 10, 55 gregavi eos, et feci stare in statiónibus suis. 12 Et omnis Juda appor- 2 Bedr. 18, 21 tábat décimam fruménti, vini, et elei, in hórrea. 43 Et constitúimus su-1 Por. 26, 20. per hórrea Selemíam sacerdótem, et Sadoc scribam, et Phadaiam de Levitis, et juxta eos Hanan filium Zachur, filium Mathaniæ : quóniam fidéles comprobáti sunt, et ipsis crédite sunt partes fratrum suorum.

14 Meménto mei Deus meus pro 7 Redr. 13 hoc, et ne déleas miserationes meas, Ph. 25, 76, 105, 4 quas feci in domo Dei mei, et in ceremóniis eius.

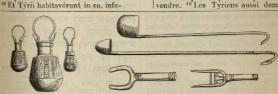
15 In diébus illis vidi in Juda cal- * Profanacántes torculária in sábbato, portántes acérvos, et onerántes super ási- 2 Esdr. 10,31. nos vinum, et uvas, et ficus, et omne onus, et inferentes in Jerúsalem die Jer. 17. 21. sabbati. Et contestatus sum, ut in 1 Badr. 2. die qua vendere liceret, venderent.

mal qu'avait fait Eliasib à Tobie, en lui faisant un trésor dans le vestibule de la maison de Dieu. 8 Et le mal me parut très grand; et je jetai au loin les phylacio: 9 præcepique, et emunda- 2 E-50, 10, 38. trésor, 9 et j'ordonnai, et l'on purifiales vases de la maison de Tobie hors du trésors, et j'y reportai les vases de la maison de Dieu, le sacrifice et l'encens.

10 Je connus aussi que les parts des Lévites ne leur avaient point été données, et que chacun des Lévites, des chantres et de ceux qui servaient, avait fui en sa contrée; " et je plaidai la cause contre les magistrats, et je dis : Pourquoi abandonnons-nous la maison de Dieu? » Je les rassemblai donc et les fis demeurer à leur poste. 12 Et tout Juda apportait la dime du froment, du vin et de l'huile, dans les greniers. ⁴³ Et nous établimes sur les greniers Sélémias le prêtre, et Sadoc le scribe. et Phadaïas d'entre les Lévites; et, auprès d'eux. Hanan, fils de Zachur, fils de Mathanias, parce qu'ils furent reconnus fidèles, et les parts de leurs frères leur furent confiées.

14 Souvenez-vous de moi, mon Dieu, pour cela, et n'essacez point mes miséricordes que j'ai faites dans la maison de mon Dieu et dans ses cérémonies.

⁴⁵ En ces jours-là, je vis en Juda des hommes foulant des pressoirs pendant le sabbat, portant des gerbes, chargeant sur les anes du vin, des raisins, des figues et toute sorte de fardeaux, et les apportant à Jérusalem au jour du sabbat, et je leur dis expressément de vendre au jour auquel il est permis de vendre. "Les Tyriens aussi demeu-



and on bronze d'un temple ferration. Value colliers et fourchettes (\$ 5) (Music de Boelie)

fin de jours. - Je priai le roi de me permettre de relourner à Jérusalem.

10. Les parts des Léviles ne leur avaient point été
10. Les parts des Léviles ne leur avaient point été

Les parts des Leviles ne leur avaient point dei onnées, contrairement à la loi, et aux engacements solemels qui avaient eté pris, x, 39. — Charan, solemels qui avaient eté pris, x, 39. — Charan, peuvoir par son travail à as autoistance.
 Paurquoi abandonnons-nous. Cétait aux telés de la commanaté qu'il incombait de veiller 3 la preception des offrandes et des dimes. — Je les solemels, les Leviles.

12. Greniers, Voir la figure de Ruth, n. 23, t. 11, p. 277.

44. Mes miséricordes, c'est-à-dire mes actes de bonté, mes bonnes œuvres. 2º Dans la sanctification du Sabbat, XIII, 15-22.

45. Foulant ... portant ... chargeant ... apportant. 15. FORGAL, portant., chargeant., apportant. Toutes ces ocurres claim interdites le jour du sababat. — Foudant des pressoirs. Voir la figure de Genées, xi., 9. 1, 1, 1, 208. — Portant des gerbes. Voir la figure de Ruth, tt. 3, 1, 11, p., 231. — A Jériusalem, la violation était d'autant plus grave qu'elle se faisait au centre même du culle, comme sous le regard de

^{7.} En lui faisant un trésor. Hébreu : « en lui dis-posant une chambre ». Rem y. 8, 9, etc. 9. Le sacrifice. Hébreu : « les offrandes ». Septante :

Manna *.
 14. El je plaidai la cause contre les magistrats.
 Hèbreu : * je lis des réprimandes aux magistrats *.
 Septante : * et je luitai avec les magistrats *.
 13. El nous établimes eur les greniers Sélémias.

Septante : « sur la main de Sélémias (à Sélémias) ».

14. Dans la maison de mon Dieu et dans ses ceremonies. Septante : « dans la maison du Seigneur

^{45.} Et je leur dis expressement de vendre au jour auquel il est permis de vendre, Hèireu et Septanle:
• et je leur donnai des avertissements le jour ou ils vendaient leurs denrées ».

III. Emendationes (XIII). - 2 In sanctificatione Sabbati (XIII, 15-29)

έχαθισαν έν αθτη σέροντες ένθην, και πάσαν ποάσιν πωλούντες τώ σαββάτω τοίς νίοῖς Ιούδα καὶ ἐν Ἱεοουσαλήα. 17 Καὶ ξμαγεσάμην τοῖς τίοῖς Ἰοίδα τοῖς έλευθέοσις, και είπα αὐτοῖς Τίς ὁ λόγος οὖτος ὁ πονηρός δν ύμεζο ποιείτε; και βεβηλούτε την ημέραν τοῦ σαββάτου: 18 Οὐγὶ οῦτως ξποίησαν οἱ πατέρες υμών, καὶ ἥνεγκεν ἐπ' αθτούς ο θεός ήμων και έφ ήμως πάντα τά κακά ταύτα καί έπι την πόλιν ταύτην: Καί ύμεις προςτίθετε δογήν επί Ισφαήλ βεβηλώσαι τὸ σάββατον:

19 Kal εγένετο, ήνίκα κατέστησαν πύλαι εν Τερουσαλήμ πρό τοῦ σαββάτου, καὶ είπα, καὶ έκλεισαν τὰς πύλας καὶ εἶπα, ώςτε μή άνοιγήναι αὐτάς έως οπίσω τοῦ σαββάτου. Καὶ έκ τῶν παιδαρίων μου ἔστησα ἐπὶ τὰς πίλας, ώςτε μη αίσειν βαστάγματα εν ήμέοα του σαββάτου. 20 Kal ηθλίσθησαν πάντες, καὶ ἐποίησαν πράσιν έξω Ἱερουσαλήμ απαξ καὶ δίς. 21 Καὶ ἐπεμαρτυράμην ἐν αὐτοῖς, καὶ εἶπα πρὸς αὐτούς Διὰ τὶ ὑμεῖς αθλίζεσθε ἀπέναντι τοῦ τείχους: Έὰν δευτερώσητε, έχτενώ γείου μου έν ύμιν. 'Από τοι καιρού εκείνου ούκ έλθοσαν έν σαββάro. 22 Kai elna rois Asvirais, oi four καθαριζόμενοι, καὶ ἐργόμενοι, φυλάσσοντες τάς πύλας, άγιάζειν την ημέραν τοῦ σαββάτου. Πρός ταῦτα μεήσθητί μου, δ θεός, καὶ φεϊσαί μου κατά τὸ πληθος τοῦ ἐλέους

23 Καὶ ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις εἶδον τοὺς Ιουδαίους οἱ ἐκάθισαν γυναϊκας ᾿Αζωτίας, Augaviridas, Mwaßiridas, 24 zai oi vioi αὐτών ήμισυ λαλούντες άζωτιστί, καὶ οὐκ εἰσὶν ἐπιγινώσκοντες λαλεῖν ἰουδαϊστί 11, 28 καὶ έμαχεσάμην μετ' αὐτών, καὶ κατηφασάμην

16. N (sec. m.) B'F+ (a. zω) èν. 17. B'; δ πονηρός ούτος. 18. Εκ: πατέρ. ημών. Χ (pauci) † (p. ¿q' ημάς) και έπε την πόλιν τωύτην. 19. Βιnilai legova... * zalelna (prius)... : žxleica. A'B'N* έως et έκ των παιδ. μα. 21. ΑΕΓΝ: διεμαρτυράμην. EF* (pr.) er. A: την χειοά μου. 22. Βι: άγιαζον-

מבראים מתשבת: הלוא כה עשו אבתיכם ריבא אלהינו עלינו את פליהרעה הואת ועל העיר הזאת ואתם מוסיפים חרון עלדישראל לחלל מאת-השבת: ניהי כאשר צללו שערי ירושלם לפני חשבת ואמרה ויסגרו הדכתות ואמרה אשר לא יפתחום עד אחר השבת ומנערי העמדתי עליהשעלים לא־יבוא משא ביום ב חשבת: וילינו הרכלים ומכרי כל־ ממפר מחוץ לירושלם פעם ושחים! ונואעידה בהם ואמרה אליהם מדוע אתם לנים נגד החומה אם-תשנה יר אשלח בכם מן־הַעַת הַחֹיא לא מבאו כשבת: ואמרה לכרים אשר יהיו משתרים ובאים שמרים השערים לסדש אתדיום השבת וברחיפי אלתי וחוסה שלי פרב

מ גם ו בימים ההם ראיתי את־ היהודים השיבו נשים אשדודיות מוֹאביות: ובניתם חצי הואריב עמם ואקלכם ואפה מהם

> v. 16. 'א רחדר v. 20. הס" בלא א' סק י. 21. יום בצרי v. 23. bis יו מייר ו

τες. 24. Α'ΕΓ: (]. λαλύντες) λαλύσιν. Α': 'Αζωτιorei... Isdaiorei. N (sec. m.) F† (in f.) dild vate γλώσσαν λαθ καὶ λαθ. 25. Β': ἐκαταρασάμην.

rentes pisces, et ômnia venália : et vendébant in sábbatis filiis Juda in lorisalem : 17 et objurgávi optimá- Objurgates Juda, et dixi eis : Quæ est hæc be res mala, quam vos fácitis, et profa- 15 Redr. 13, 11 nátis diem sábbati? 18 Numquid non hæc fecerunt patres nostri, et adduxit Deus noster super nos omne malum hoc, et super civitatem hanc? Et vos ádditis iracundiam super Israel violando sabbatum.

19 Factum est autem, cum quie- tradun-vissent portæ Jerúsalem in die sáb- Ex 30, 13. bati, dixi : et clausérunt jánuas, et 2 E-dr. 73, 32 præcépi ut non aperirent eas usque post sábbatum : et de púeris meis constitui super portas ut nullus inférret onus in die sábbati, 20 et mansérunt negotiatores, et vendentes universa venália, foris Jerúsalem semel et bis. 21 Et contestatus sum 9 Estr. 13,1 eos, et dixi eis : Quare manétis ex advérso muri? si secundo hoc fecéritis, manum mittam in vos. Itaque ex témpore illo non venérunt in sábbato. 22 Dixi quoque Levitis, ut mun- 2 Rode, 18, daréntur, et venirent ad custodién das portas, et sanctificándam diem sábbati. Et pro hoc ergo meménto mei Deus meus, et parce mihi secundum multitúdinem miserationum tuárum.

23 Sedet in diébus illis vidi Judéos 3 Napetes ducentes uxôres Azôtidas, Ammoní- um ali tidas, et Moabitidas. ²⁴ Et fílii eórum gente loquebántur azó-1 Edd. 9, 2 tice, et nesciébant loqui judáice, et loquebantur juxta linguam populi et populi. 25 Et objurgávi eos, et

raient dans la ville, y apportant des poissons et toute espèce d'objets de vente, et ils les vendaient dans les jours du sabbat aux enfants de Juda dans Jérusalem. 17 Alors je fis des reproches aux grands de Juda, et je leur dis : Ouelle est cette chose mauvaise que vous faites? et pourquoi profanez-vous le jour du sabbat? 's Est-ce que nos peres n'ont pas fait ces choses, et notre Dieu n'a-t-il pas fait venir pour cela tout ce mal sur nous et sur cette ville? Et vous, vous ajoutez le courroux sur Israël en violant le sabbat ».

19 Il arriva donc que, lorsque les portes de Jérusalem furent en repos au jour du sabbat, je dis, et on ferma les portes, et j'ordonnai qu'onne les ouvrit point jusqu'après le sabbat; et je placai de mes serviteurs aux portes, afin que personne n'apportât de fardeau au jour du sabbat. 20 Et les marchands, et ceux qui vendaient toute espèce d'objets de vente, demeurérent hors de Jérusalem une et deux fois. 24 Et je leur déclaraietleur dis : « Pourquoi demeurez-vous en face du mur? Si vous faites cela une seconde fois, je mettrai la main sur vous ». C'est pourquoi depuis ce temps-là ils ne revinrent point pendant le sabbat. 22 Je dis aussi aux Lévites qu'ils se purifiassent, et qu'ils vinssent pour garder les portes et sanctifier le jour du sabbat. Et pour cela souvenez-vous donc de moi, mon Dieu, et pardonnez-moi selon la multitude de vos miséricordes.

23 Mais même en ces jours-là je vis des Juiss épousant des femmes Azotéennes, Ammonites et Moabites. 24 Et leurs enfants parlaient à demi la langue d'Azot et ne savaient point parler la langue juive, et ils parlaient selon la langue d'un peuple et d'un peuple. 23 Et je leur fis des reproches et les

^{21.} La langue d'Azot devait être la langue des 21. La langue d'Azot devait etre la langue des philistins, e'est-à-dire une langue aryenne pour le fonds, puisque les Philistins étaient de race aryenne, et par consequent tres différente des langues le, braque et araméenne, au moins à l'origine ler la suite des teups, elle avait du adopter beauen laif. de mots semitiques. - La langue juive, le pur juif



Egyptiens portant des poissons (%, 16). (D'après Wilkinson).

III. Beforme des abus (XIII). - 2º Dans la sanctification du Sabbat (XIII, 15-22).

Les Tyriens... opportant des poissons. Ils fai-ssient partoutle commerce et ils vendaient en parti-culier à Jérusaiem le frait de leurs péches.
 Aux grands, responsables de ce désordre.
 Au jour de sabbat. Selon l'hôbre et les Sep-lante; acent le sabbat. c'est-à-dire le soir qui préce-lante. dait le sabbat.

20. Une et deux fois; ils s'obstinaient à revenir

³º Dans les mariages avec des étrangères.

^{18.} Nos pères. Hébreu et Septante: « vos pères ».
20. Septante: « et tous demeurerent, et ils vendi-rent hors de Jerusalem une et deux fois ».
23. Qu'ils se purificassent. Septante: « qui étaient

purifiés .. 24. Et ils parlaient selon la langue d'un peupled d'un peuple manque dans les Septante.

III. Emendationes (XIII). - 3° In matrimoniis (XIII, 23-20).

αθτούς και επάταξα εν αθτοίς άνδοας, και έμαδάρωσα αθτούς, καὶ ώρκισα αθτούς έν το θεώ 'Εάν δώτε τὰς θυγατέρας διών τοῖς νίοὶς αὐτῶν, καὶ ἐὰν λάβητε ἀπὸ τῶν θυγατέρων αὐτων τοῖς νίοῖς ὑιμῶν. 26 Οθγ ούτως ήμαστε Σαλωμών βασιλεύς Ισοαήλ; Καὶ ἐν ἔθνεσι πολλοῖς ούχ ἦν βασιλεύς ομοιος αὐτώ, καὶ ἀγαπώμενος τώ θεώ δν. nal Edwar artor & Dede ele Basiléa eni návra Toganh, zal rovrov štězkivav al veναίχες αι άλλότοια. 27 Και ύμων μη άχουσώμεθα ποιήσαι πάσαν ποννοίαν ταύτην. ασυνθετήσαι έν τω θεω ήμων, καθίσαι γυναϊκας άλλοτοίας.

28 Καὶ ἀπό νίων Ἰωαδά τοῦ Ἐλισούβ τοῦ ἱερέως τοῦ μεγάλου, νυμφίου τοῦ Σαναβαλλάτ του Οθρανίτου, και ξείβουσα αὐτον ἀπ' ἐμοῦ, 29 Μνήσθητι αὐτοῖς, ο Jede, ent dy grovela rie legarelas, sal diaθήκη της ίερατείας καὶ τούς Λενίτας.

30 Καὶ ἐχαθάρισα αὐτοὺς ἀπό πάσης άλλοτοιώσεως, καὶ έστησα έφημερίας τοῖς ίεοεύσι καὶ τοῖς Λευίτως, ἀνήρ ώς τὸ ἔργον αὐτοῦ. 31 Καὶ τὸ δώρον των ξυλοφόρων έν καιροίς ἀπό χρόνων, καὶ ἐν * τοῖς βακγουοίοις. Μνήσθητί μου, ό θεὸς ήμῶν, εἰς dyadwovyny.

25. A'B'N* v. kuaddo, adrás. A: zai kriboziaa. N (sec. m.) F† (in f.) *al tavrois. 26. N (sec. m.): rois roll. A1* ro. 27. B1; *al ai vuor. B1A1N; άπουδμεθα. Α: την πάσαν. Ν (sec. m.) † (a. ταύτην) την μεγάλην. 28. A: Twada. N (see. m.) F Examis. A'BIN* 10 Over. (X: Decries). 29. F:

27. Est-ce que nous aussi, désobéissant, nous ferons tout ce mat si grand. Hébreu et Septante : « fam-il-donc apprendre à votre sujet que vous commettez un aussi grand crime ». 29. Hébreu : « souviens-toi d'eux, ó mon Dieu, car «Ils ont souille le sacerdoce et l'alliance contracte

אנשים ואמרטם ואשביעם באלהים מבנתיהם לבניכם ולכם: על־אלה חטא־שׁלמה מלה־ ובפוים הרבים לאיהיה מלה כמהר נאחרב לאלחיו היה ייתנהו אלחים מלה על־פְּל־יִשְׂרָאֵל מסיאותו החשיאו הפשים הפכריות: הבדוכה הזאת למעל

v. 31. 5"30

Mr. adres, & J. us ... z. The Stadment (ABIN: z. Sicθήκης) των ίερέων κ. των Λευιτών. 31. F; δ. των ξύλων... πρωτογεντήμασι (1. βακχερίοις). Subset. A: "E.ea; B'. BIN: "Eodeas B'

par les prêtres et les Lévites ... 30. Et fétablis selon leurs rangs, les prêtres et les Lévites. Hébreu : « et je remis en vigueur ce que de-

vaient observer les prêtres et les Levites ».

31. Et pour les prémices. Septante : « et pour les Bacchourim ». Ils ont transcrit le mot hébreu.

III, Réforme des abus (XIII). - 3° Dans les mariages (XIII, 23-30).

maledixi. Et cecidi ex eis viros, et decalvávi eos, et adjurávi in Deo, ut non darent filias suas filiis eorum, Ex. 31, 16. et non acciperent de filiabus corum filiis suis, et sibimetipsis, dicens : films suis, et simmer in hujuscémodi re 3 Reg. 3, 1, 13; ce point de cette manière qu'a péché peccávit Sálomon rex Israel? et certe , 11, 1, 4 in gentibus multis non erat rex similis ei, et diléctus Deo suo erat, et 2 Rog. 12, 24. posuit eum Deus regem super omnem Israel : et ipsum ergo duxérunt 3 Roy. 14, 2 ad peccátum mulieres alienígenæ. Numquid et nos inobediéntes faciemus omne malum grande hoc, ut prævaricémur in Deo nostro, et ducámus uxóres peregrinas?

28 De filiis autem Joiada filii Elia- Repulsus sib sacerdótis magni, gener erat Sanabállat Horonites, quem fugávi a 2, 10, me. 29 Recordare Domine Deus meus. 2 Redr. 12, 10. advérsum eos qui pôlluunt sacerdó- 2 Estr. 13, 4 tium, jusque sacerdotale et leviti- 2 Eodr. 6, 14,

30 Leitur mundavi eos ab omnibus Mundati alienigenis, et constitui órdines sacerdótum et Levitárum, unumquémque in ministério suo : 31 et in ob- 1 Edr. 10, latione lignorum in temporibus constitútis, et in primitívis.

Meménto mei Deus meus in bo- 35-39. num. Amen.

maudis. Je frappai aussi des hommes d'entre eux, et leur rasai les cheveux : et je les adjurai en Dieu, de ne point donner leurs filles à leurs fils et de ne point prendre leurs filles pour leurs fils ni pour eux-mêmes, disant : 26 « N'est-Salomon, roi d'Israël? Et certes parmi les nations qui sont si nombreuses il n'y avait point de roi semblable à lui. et il était chéri de son Dien, et Dien l'établit roi sur tout Israël: eh bien. c'est lui que les femmes étrangères entraînèrent dans le péché. 27 Est-ce que nous aussi, désobéissant, nous ferons tout ce mal si grand, que de prévariquer contre notre Dieu, et d'épouser des femmes étrangères »

28 Or, entre les fils de Joïada, le fils d'Eliasib, le grand prêtre, était un gendre de Sanaballat, l'Horonite, et ie le chassai d'auprès de moi. 29 Gardez un souvenir, Seigneur mon Dieu, contre ceux qui souillent le sacerdoce et le droit sacerdotal et lévitique.

30 Ainsi je les purifiai de tous les étrangers, et j'établis selon leurs rangs, les prêtres et les Lévites, chacun dans son ministère, 31 et pour l'offrande des bois dans les temps fixés, et pour les 2 Estr. 10, prémices.

Mon Dieu, souvenez-vous de moi en bien. Amen.

25. Je... leur rasai les cheveux. Ce devait être une amiliation très penible pour les Juils qui atta-chaient une grande importance au soin de leur chevelure. Voir la note sur 1 Rois, xiv, 26. - Je les ad-

viette, Voir la note sui 1 Rois, xuv, 96. — Je les adjurai, je leur la promettre par serment.

26. Il n'y acast point de roi semblable à lui. Voir la holte sur Ill Rois, 1v, 30.

27. Diesbeissanut à la loi d'Exode, xxxx, 45.

28. Le fils à Clusth... deut un gendre de Sanaballal. Papres l'hebreu, c'est un lis de Joiada qui clais gendre de Sanaballat. Papres l'hebreu, c'est un lis de Joiada qui clais gendre de Sanaballat. Papres l'hebreu.

Voir plus haut la note sur n. 10. 29. Qui souillent le sacerdoce. Les prêtres étaient tenus à une plus grande sévérité que le reste des Israelites sur le choix de leurs femmes : Lévilique, xxi. 7, 14. Leur union avec ane idolatre était parti-

culièrement scandaleuse. Sur x, 34. — Les prémices et les dimes. Voir plus haut la note sur x, 36. — Mon Dieu, souvenez-vous de moi. Voir l'Introduction au livre de Nchémie,

INTRODUCTION

AU LIVRE DE TOBIE

Le livre de Tobie a été composé en chaldéen, d'après S. Jérôme; il l'a été en hébreu, d'après un certain nombre de critiques; en grec, d'après quelques autres. Cette dernière opinion est fausse. Quant aux deux premières, on apporte aucun argument décisif en faveur de l'une ni de l'autre; les savants modernes penchent cependant plus communément pour l'original hébreu.

Quoi qu'il en soit, le texte primitif est perdu. Un texte chaldéen, découvert en 1877, et publié en 1878, n'est certainement pas le texte original. Les auciennes versions de ce livre sont sensiblement différentes les unes des autres; les noms propres ne se ressemblent pas toujours entre eux, et la critique ne peut réussir, en plus d'un cas, à découvrir quelle était la leçon authentique. La plupart des objections qu'on fait contre cette histoire n'ont pas d'autre fondement que les altérations provenant de la variété des leçons ou des négligences des copistes.

Le nom de Tobie est en hébreu Tobiyah. Il signifie : « Jéhovah est bon ».

La réalité de son histoire est attestée par les détails minutieux du récit, par la généalogie du principal personnage, qui est longuement donnée dans le texte gree le plus complet, par les renseignements précis sur la géographie, l'histoire, la chronologie, etc.

Plusieurs critiques modernes retardent jusqu'au temps d'Adrien, qui régna de 417 à 138 de notre ère, la composition du livre de Tobie. Ils s'appuient sur des raisons futiles, tirées de la tendance qu'ils attribuent à l'auteur, celle, par exemple, de montrer que l'ensevelissement des morts est une œuvre agréable à Dieu, comme si l'on avait eu besoin d'attendre l'époque de l'empereur Adrien pour soupçonner que c'était là un acte de charité!

La tradition a toujours attribué à Tobie père et fils la rédaction de leur histoire : 1° parce que, dans toutes les versions (celle de S. Jérôme et, en partie, le nouveau texte chaldéen exceptés), Tobie parle à la première personne, depuis le chapitre le jusqu'au commencement de l'histoire de Sara. Le texte gree, xii, 20, porte que l'ange Raphaël commanda à Tobie d'écrire son histoire, et l'on ne peut douter qu'il ait obéi à cet ordre, comme l'insinue le verset 1 du chapitre suivant, xiii, 1, dans les éditions greeques. Le livre de Tobie a donc été écrit très probablement dans les premiers temps qui suivirent la déportation des Israélites du nord en Assyrie, puisque c'est à cette époque que vivait et hèros de cette histoire, et qu'il en est vraisemblablement l'auteur. Les deux derniers versets, xiv, 16-17, sont d'une main étrangère. — Le concide de Trente a déclaré contre les protestants le livre de Tobie canonique.

Ce livre forme un tout parfaitement coordonné et disposé avec un art admirable. Il est partagé en six sections formant autant de tableaux : Vertus et épreuves de Tobie; vertus et épreuves de Sara; voyage du jeune Tobie en Médie; son mariage avec Sara; son retour à Ninive; conclusion : manifestation de l'ange Raphaël, dernières années de Tobie.

L'histoire de Tobie nous offre un parfait modèle de la vie domestique et renferme les exemples les plus instructifs et les plus touchants de toutes sortes de vertus.

Son but direct est d'apprendre aux Juis à honorer Dieu, au milieu même des paiens, pour leur faire connaître la vérité, comme le chante Tobie dans son cantique d'actions de grâce, qui peut être considéré comme l'épilogue de son livre, XIII, 3-4.

Mais en même temps que l'auteur poursuit ce but élevé, il en atteint un autre, presque sans y penser, celui d'édifier ses lecteurs, non pas seulement cenx qui vivaient, comme lui et avec lui, captifs au milieu des Assyriens, mais ceux de tous les temps et de tous les lieux, par sa patience, et par des exemples de toutes les vertus. - « L'exemple du jeune Tobie montre comment doivent se contracter et se célébrer les unions agréables à Dieu. L'humanité, l'amour paternel, la piété filiale, la douceur et la probité des deux Tobie sont le développement de la pensée fondamentale du livre; la confiance en Dieu ne peut tourner à la confusion du juste ». (Hancberg). - Mais il n'est pas seulement le guide des pères et des mères, il renferme aussi des exemples et des enseignements pour tous : l'aumône y est recommandée avec insistance, 1,16-17; 11, 1-2; 1V, 7-12, 17; XII, 8-9; le grand précepte de la charité v est donné sous forme négative, 1v, 16; la prière revient constamment pour attirer les bénédictions de Dieu sur toutes les affaires importantes, IV, 20; III, 1-6, 11, 13-23; vi, 18; viii, 6-10, etc.; la fuite de tout péché est recommandée comme celle du seul mal véritable, IV, 23, etc. - L'intervention d'un ange. envoyé de Dieu, est un des traits principaux du livre de Tobie, qui nous révèle ainsi, d'une manière manifeste, la doctrine des anges gardiens. - Cette histoire est, comme celle de Job, une justification de la Providence,

« L'histoire de Tobie est un des plus beaux monuments de la littérature juive. Les caractères sont très simples, mais dessinés avec une grande habileté. Le pieux et infortuné Tobie, sa femme également pieuse, mais impatiente et un peu acariâtre, sont des personnes réelles. Fort simple, le récit est très heureusement disposé ». (Noeldeke).

Les divers textes que nous possédons de Tobie dans les anciennes versions peuvent se réduire à quatre groupes représentés 1° par le Codex Vaticanus et l'édition sixtine; 2° par le Codex Sinaiticus; 3° par le manuscrit de Ferrare (Holmes 106); 4° par la Vulgate. Nous reproduisons le texte entier de l'édition sixtine, du Sinaiticus et de la Vulgate et nous donnons le texte ou au moins les variantes du manuscrit de Ferrare d'après le manuscrit 609 de Paris qui lui est presque identique et d'après l'édition Holmes-Pearson.